



SOMMAIRE

	Pages
Point 95 de l'ordre du jour :	
Budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975 :	
rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Cinquième Commission	
Point 96 de l'ordre du jour :	
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal	
1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-	
1979 (fin)	
Rapport de la Cinquième Commission	1457
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil économique et social (fin)	
Rapport de la Cinquième Commission	
Déclarations de clôture	1469
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la médi-	
tation	1481
Clôture de la session	1481

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

1. Le PRÉSIDENT : Avant de donner la parole au Rapporteur de la Cinquième Commission, j'aimerais, en mon nom personnel, comme Président, mais certainement aussi en votre nom à tous, remercier tous les membres des organes, sur lesquels reposent traditionnellement tout le poids et toute la pression morale de l'Assemblée en cette fin de session. Ils ont dû travailler dur au cours du weekend et ces derniers jours, s'acquittant d'une mission ingrate et toujours importante. Je les remercie d'avoir fait de leur mieux pour que nous puissions aujourd'hui entamer notre dernière séance plénière.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975 :
rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/10503)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-
1979 (fin*)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/10500)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (fin)**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/10502)

2. M. ABOUL GHEIT (Egypte) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la Cinquième Commission, j'ai l'honneur de présenter les trois derniers rapports de cette commission et de les soumettre à l'examen de l'Assemblée générale. Ils couvrent respectivement les points 12 [A/10502], 95 [A/10503] et 96 [A/10500] de l'ordre du jour.

3. Le point 12 de l'ordre du jour traite de certains chapitres du rapport du Conseil économique et social sur ses travaux à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, qui ont été transmis à la Cinquième Commission pour examen. Au paragraphe 3 du document A/10502, dont nous sommes saisis, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale prenne acte des chapitres dont elle n'a pas encore pris acte au titre des points de son ordre du jour à la présente session.

4. Au titre du point 95 de l'ordre du jour, au paragraphe 9 du document A/10503, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution sur l'ouverture de crédits finale pour l'exercice biennal 1974-1975. La Commission a adopté ce projet de résolution sans objection.

5. Enfin — et c'est le plus important —, nous sommes saisis du rapport de la Cinquième Commission [A/10500], qui contient les recommandations de la Commission au titre du point 96 de l'ordre du jour. Au paragraphe 223, figurent 10 projets de résolution que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale aux fins d'adoption, ainsi que plusieurs décisions au paragraphe 224. Le projet de résolution VIII recommande une ouverture de crédits brute de 745 813 800 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977, et des prévisions de recettes, indépendamment des recettes provenant des contributions du personnel de 16 740 300 dollars. Les prévisions des dépenses pour l'exercice biennal sont donc de 729 073 500 dollars. La Commission recommande également une contribution de 101 552 000 dollars en tant que contributions du personnel aux fins de transfert, au cours de l'exercice biennal, au Fonds de péréquation des impôts aux fins de distribution au crédit des Etats Membres. Le projet de résolution IX traite des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1976-1977, et le projet de résolution X traite du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1976-1977. Les crédits recommandés par la Cinquième

* Reprise des débats de la 2436^e séance.

** Reprise des débats de la 2441^e séance.

Commission sont résumés dans le projet de résolution VIII.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

6. Le PRÉSIDENT : Nous examinerons tout d'abord le rapport de la Cinquième Commission sur le point 95 de l'ordre du jour [A/10503]. Nous allons nous prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Je mets aux voix le projet de résolution A, intitulé "Ouverture de crédits finale pour l'exercice biennal 1974-1975".

Par 100 voix contre 10, avec une abstention, le projet de résolution A est adopté [résolution 3531 A (XXX)].

7. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution B, intitulé "Prévisions de recettes finales pour l'exercice biennal 1974-1975". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution B est adopté [résolution 3531 B (XXX)].

8. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission sur le point 96 de l'ordre du jour [A/10500]. Une fois de plus, je voudrais rendre hommage aux membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et aux membres de la Cinquième Commission pour l'œuvre qu'ils ont accomplie, car leur tâche n'a certes pas été facile. Je donne la parole au représentant de l'Algérie, qui veut faire une déclaration.

9. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) : Je voudrais présenter un amendement au projet de résolution IV, intitulé "Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information", qui figure au paragraphe 223 du rapport de la Cinquième Commission. Au paragraphe 3 du dispositif, après le membre de phrase "Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale", ma délégation voudrait remplacer les mots "lors de sa trente et unième session" par les mots "lors de sa trente-troisième session".

10. Ma délégation a voulu proposer cet amendement parce que la Cinquième Commission, à sa 1746^e séance, a décidé d'inclure le paragraphe suivant qui apparaît au paragraphe 125 de son rapport :

"a) La Cinquième Commission a été d'avis que la question intitulée "Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information" devait continuer à être examinée par elle;"

Or, l'année prochaine n'est pas une année budgétaire. Il faut donc attendre que la Commission se penche, en 1977, sur le budget biennal pour pouvoir examiner attentivement la question qui nous intéresse en ce qui concerne les politiques et les activités dans le domaine de l'information.

11. Cet amendement donnera le temps suffisant à l'Assemblée générale d'étudier cette question très importante. Le début du paragraphe 3 du dispositif se lirait donc comme suit : "Prie le Secrétaire général de

présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, ...".

12. Mme IVARS DE ZEA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : La Cinquième Commission a examiné ce matin le document A/10500, dont l'Assemblée est actuellement saisie, et la Commission a adopté sans objection le projet de résolution IV, intitulé "Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information". Il n'est pas agréable pour ma délégation de prendre la parole en ce moment devant l'Assemblée pour s'opposer à un amendement proposé par un pays frère, avec lequel nous avons beaucoup de points en commun. Toutefois, nous ne comprenons pas pourquoi ce matin, cette délégation, lorsque nous avons étudié le rapport et alors que nous disposions d'un temps suffisant, n'a pas proposé cet amendement.

13. Lorsque ma délégation, il y a plus de deux mois, a proposé à la Cinquième Commission le projet de résolution sur les "Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information", elle l'a fait en tenant compte du rapport du Secrétaire général [A/C.5/1679] dans lequel il faisait part de ses préoccupations devant l'attitude prise par certains moyens d'information à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, et notre intention visait à préserver l'image de l'Organisation. Tout au long du débat à la Cinquième Commission, la tendance générale a été — et c'est pourquoi une majorité importante a voté en faveur de ce projet de résolution que je lirai plus tard — que le thème de l'information devait être examiné par l'Assemblée non seulement du point de vue financier mais également en tant que point séparé de l'ordre du jour, par lequel on examinerait les tâches du service de l'information du Secrétariat, indépendamment de la partie budgétaire.

14. Par conséquent, ce que nous a dit le représentant de l'Algérie est tout à fait contraire au projet de résolution. Ce dernier veut que la question de l'information soit étudiée en dehors du budget et non pas dans le cadre du budget, comme cela s'est passé jusqu'à présent. Notre intention tend à ce qu'il existe un point séparé inscrit à l'ordre du jour, consacré à étudier un sujet aussi important qu'est l'image que les Nations Unies représentent devant l'opinion publique.

15. Lors du vote de ce projet de résolution à la Cinquième Commission, il y a eu 63 voix pour, 17 contre et 20 abstentions. Pendant tout le débat, le sentiment général était que cette question devait constituer un point distinct du budget et être présentée à l'Assemblée générale aux fins d'examen à la prochaine session.

16. C'est pourquoi ma délégation, qui avait pris cette initiative pour une question de principe, demande à l'Assemblée de maintenir le projet de résolution tel qu'il a été adopté par la Cinquième Commission. Je regrette de devoir prier l'Assemblée de rejeter l'amendement présenté par l'Algérie, qui demande simplement de différer l'étude d'un problème qui est une réalité pour les Nations Unies, comme le reconnaît le Secrétaire général lui-même dans son rapport.

17. Le PRÉSIDENT : Avant d'aller plus loin dans le débat sur cet amendement ou sur tout autre point, je rappelle aux représentants que l'article 78 du règlement intérieur de l'Assemblée générale stipule que,

en principe, un amendement ne saurait être pris en considération, discuté ni mis aux voix si le texte n'en a pas été distribué au plus tard la veille de la séance. Bien entendu, nous en avons souvent décidé autrement, et c'est pourquoi je voudrais interroger l'Assemblée. Il est dit à l'article 78 du règlement intérieur : "Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été distribués ou ne l'ont été que le jour même."

18. L'amendement proposé par l'Algérie est très clair, puisqu'il s'agit simplement de remplacer "trente et unième" par "trente-troisième"; d'autre part, nous arrivons au terme de la session, et je pense que l'Assemblée ne voudra pas entamer un débat de procédure et sera d'accord avec la présidence pour déclarer l'amendement proposé recevable. Je ne veux nullement forcer la main aux membres de l'Assemblée, mais à mon avis nous devrions, en nous fondant sur l'article 78 du règlement intérieur, déclarer l'amendement recevable et le mettre aux voix. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée est d'accord.

Il en est ainsi décidé.

19. Le PRÉSIDENT : Je vais donner la parole aux orateurs qui souhaitent prendre la parole sur l'amendement proposé par l'Algérie.

20. M. OUÉDRAOGO (Haute-Volta) : Il est vrai que ce matin, à la Cinquième Commission [1746^e séance], nous avons eu à adopter ce projet de résolution sans qu'il y ait opposition de la part de qui que ce soit. Il est vrai aussi que ce matin, à la Cinquième Commission, on nous a fait suffisamment comprendre que nous étions en partie responsables du retard apporté à la clôture de la session. C'est pourquoi je pense que toutes les délégations ici présentes devraient être reconnaissantes à l'Algérie de n'avoir pas soulevé la question ce matin à la Cinquième Commission.

21. Quant au fond de la question, ma délégation pense que l'amendement proposé ne prend pas position sur la façon dont cette question va être traitée à la trente-troisième session. Si l'on veut permettre aux Nations Unies d'apprécier l'importance des efforts faits dans le domaine de l'information, je pense qu'on peut prendre une décision cette année et demander un rapport l'année prochaine. Il faut accorder un certain délai au Secrétaire général pour permettre le recul nécessaire pour faire un rapport qui réponde aux critères que l'Assemblée attend de la part du Secrétariat. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie l'amendement déposé par l'Algérie et votera en sa faveur.

22. M. ADJIBADÉ (Bénin) : Nous comprenons les motifs qui ont poussé la délégation algérienne à présenter son amendement, mais nous estimons que, compte tenu des circonstances mêmes dans lesquelles l'Assemblée est appelée à terminer ses travaux, et aussi des circonstances dans lesquelles la Cinquième Commission a eu à travailler, il serait très difficile à l'Assemblée générale de pouvoir apprécier actuellement les véritables mobiles et le fondement même de cet amendement.

23. On demande au Secrétaire général de présenter un rapport à la trente et unième session. Dans le cas où ce délai serait trop court pour qu'il acquitte ce

mandat, le Secrétaire général pourrait soumettre le rapport à la trente-deuxième ou à la trente-troisième session. Mais dire, dès à présent, qu'il faut en reporter la présentation à la trente-troisième session, nous pensons que cela reviendrait à restreindre l'intérêt que nous portons au problème de l'information, que pourtant nous tenons à étudier de façon approfondie.

24. Dans ces conditions, la délégation béninoise est extrêmement embarrassée devant la proposition algérienne. Nous lançons donc un appel à l'Algérie pour qu'elle n'insiste pas pour maintenir son amendement et nous permettre d'adopter le projet de résolution IV tel que l'a présenté la Cinquième Commission.

25. Le PRÉSIDENT : Plus personne ne souhaitant parler sur ce point, je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui désirent expliquer leur vote avant le vote sur l'un ou l'autre des projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission dans son rapport [A/10500].

26. M. MAJOLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des délégations des neuf Etats membres de la Communauté européenne, je tiens à dire qu'aucun de nous ne pourra appuyer le projet de résolution IV, à cause surtout du libellé du cinquième alinéa de son préambule. A notre sens, le ton en est négatif et sous-entend une critique des moyens d'information et de l'opinion publique de certains Etats Membres; il est donc peu probable qu'il donne des résultats positifs. Nous aurions souhaité que le projet de résolution soit plus positif et fasse état de la volonté résolue de l'Assemblée générale d'assurer que les moyens d'information et l'ensemble du public continuent d'être dûment informés du fonctionnement des Nations Unies. Nous craignons également que le projet de résolution dans son ensemble ne puisse être interprété comme une réorientation du mandat du Service de l'information du Secrétariat, tel qu'énoncé dans les résolutions de l'Assemblée générale 13 (I), de 1946, et 595 (VI), de 1952. En conséquence, les délégations des neuf pays membres de la Communauté européenne devront s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution IV sous sa forme actuelle.

27. M. HAUGH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis votera contre le projet de résolution IV, parce que nous n'acceptons pas ses prémisses de base, à savoir que l'opinion publique des pays a été trompée quant à ce qui se fait aux Nations Unies. Ce raisonnement laisse entendre que si l'on présentait seulement un peu mieux la chose tout se passerait bien et tous les peuples, une fois de plus, loueraient les Nations Unies et leurs travaux. Le fait est que l'image ternie des Nations Unies est due au travail exact que la partie libre de la presse du monde a fait en montrant simplement ce qui s'est produit ici. Dans ces circonstances, le seul moyen d'améliorer l'image des Nations Unies est de rendre nos actes, ici, dignes d'estime. Faisons-le, et le rétablissement de la bonne réputation de l'Organisation s'ensuivra bientôt.

28. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant procéder au vote et prendre une décision sur les 10 projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 223 de son rapport [A/10500]. Le projet de résolution I est intitulé "Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : méthodes de financement de l'aide

d'urgence et des activités de coopération technique". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : néant.

Par 117 voix contre 9, le projet de résolution I est adopté [résolution 3532 (XXX)]¹.

29. Le PRÉSIDENT : Nous passons au vote sur le projet de résolution II, intitulé "Demandes de crédits révisés pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie,

Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Bénin, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Madagascar, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 117 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution II est adopté [résolution 3533 (XXX)]¹.

30. Le PRÉSIDENT : Le projet de résolution III est intitulé "Mode de présentation du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution III est adopté [résolution 3534 (XXX)].

31. Le PRÉSIDENT : Nous arrivons maintenant au projet de résolution IV, intitulé "Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information". C'est sur ce projet de résolution que l'Assemblée est saisie de l'amendement présenté par l'Algérie. Nous allons donc procéder d'abord à un vote sur cet amendement. Il a trait au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, où les mots "trente et unième" seraient remplacés par les mots "trente-troisième". Je donne la parole au représentant du Bénin.

32. M. ADJIBADÉ (Bénin) : Je m'excuse, Monsieur le Président. Je crois avoir lancé un appel à la délégation algérienne et je voudrais que vous posiez la question à cette délégation pour savoir la suite qu'elle donne à mon appel.

33. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée comprendra fort bien que la présidence n'a pas à manifester extérieurement sa sympathie ou son attachement ou non à un appel; cet appel est entendu, comme chaque parole prononcée à cette tribune, par toutes les délégations. L'appel du Bénin, s'adressait à la délégation algérienne. Ici, je ne peux dire : "Qui ne dit mot consent". L'adage n'est pas valable. Je suis saisi d'un amendement et, en l'absence d'une réponse formelle à l'appel, les membres de l'Assemblée comprendront que je dois mettre l'amendement aux voix. La délégation algérienne m'a entendu. Puisqu'elle ne se prononce pas, l'amendement doit être mis aux voix. Nous allons donc voter sur l'amendement oral de l'Algérie, visant à remplacer les mots "trente et unième" par les mots "trente-troisième" au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution IV. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Canada, Congo, Yémen démocratique, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Inde,

Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Laos, Nouvelle-Zélande, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Sénégal, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Yémen.

Votent contre : Bénin, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Equateur, Guinée, Honduras, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Kenya, Libéria, Mauritanie, Maroc, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan, Tunisie, Uruguay.

S'abstiennent : Afghanistan, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Finlande, France, République démocratique allemande, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Hongrie, Islande, Irak, Japon, Koweït, Liban, Lesotho, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Niger, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Singapour, Somalie, Espagne, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Par 26 voix contre 23, avec 77 abstentions, l'amendement est adopté².

34. Le PRÉSIDENT : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution IV, tel qu'il vient d'être amendé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, République démocratique allemande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, République arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Surinam, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Danemark, France, Allemagne (République fédérale d'), Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Souaziland, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 109 voix contre une, avec 22 abstentions, le projet de résolution IV, tel qu'il a été amendé, est adopté [résolution 3535 (XXX)]³.

35. Le PRÉSIDENT : Le projet de résolution V est intitulé "Honoraires versés aux membres de la Commission du droit international, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Tribunal administratif des Nations Unies". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je conclure que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution V est adopté [résolution 3536 (XXX)].

36. Le PRÉSIDENT : Le projet de résolution VI est intitulé "Régime de pensions et émoluments des membres de la Cour internationale de Justice". Puis-je considérer que l'Assemblée adopte ce projet de résolution ?

37. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Ce projet de résolution a été mis aux voix à la Cinquième Commission; la délégation de l'Union soviétique demande à ce qu'il soit mis aux voix en séance plénière également.

38. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée a pris note de la demande de la délégation soviétique. J'avais pensé pouvoir faire adopter ce projet de résolution sans procéder à un vote, puisque la Cinquième Commission elle-même, après un vote sur un amendement, n'avait pas voté sur l'ensemble du projet. Je tiens à dire que c'est sur la foi du résultat obtenu à la Cinquième Commission que j'avais pensé pouvoir envisager à l'Assemblée le consensus sur ce projet de résolution, de même que la Cinquième Commission l'a fait. Un vote ayant été demandé, nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution VI.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland,

Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Buglarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : néant.

Par 119 voix contre 11, le projet de résolution VI est adopté [résolution 3537 (XXX)]¹.

39. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée générale va maintenant voter sur le projet de résolution VII, intitulé "Problèmes financiers de l'Organisation des Nations Unies". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Bénin, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 119 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution VII est adopté [résolution 3538 (XXX)]¹.

40. Le PRÉSIDENT : Aux termes des paragraphes 2 et 3 de la résolution qui vient d'être adoptée l'Assemblée générale "décide de créer un comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des

Nations Unies, composé de cinquante-quatre Etats Membres" et "prie le Président de l'Assemblée générale, après avoir consulté les présidents des groupes régionaux, de nommer sur la base d'une répartition géographique équitable les Etats Membres qui feront partie du Comité".

41. J'avais fermement espéré être en mesure d'annoncer la composition du Comité de négociation avant la clôture de la session, mais cela n'est pas possible. Je suis donc obligé de suivre le précédent établi à des sessions antérieures et de différer l'annonce de la composition de ce comité. Je me propose, toutefois, de faire cette annonce dès que possible.

42. J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à bien vouloir se reporter aux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 224 de son rapport [A/10500]. Nous passons tout d'abord aux projets de décision figurant aux alinéas a à g inclus. La Cinquième Commission a adopté ces projets de décision sans objectif. Puis-je en conclure que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Les projets de décision sont adoptés.

43. Le PRÉSIDENT : Nous abordons maintenant le projet de décision figurant à l'alinéa h. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Bénin, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Madagascar, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 116 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de décision est adopté⁴.

44. Le PRÉSIDENT : Nous en venons maintenant au projet de décision figurant à l'alinéa *i*. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Chine.

Par 119 voix contre 10, avec une abstention, le projet de décision est adopté.

45. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à se reporter aux projets de décision figurant aux alinéas *j* à *m* inclus. La Cinquième Commission a adopté ces projets de décision sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Les projets de décision sont adoptés.

46. Le PRÉSIDENT : Nous en venons maintenant aux projets de décision figurant à l'alinéa *n*. L'Assemblée va se prononcer tout d'abord sur le projet de décision figurant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *n*. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Birmanie, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti,

Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Brésil.

Par 120 voix contre 9, avec une abstention, le projet de décision est adopté⁴.

47. Le PRÉSIDENT : Nous allons nous prononcer sur le projet de décision figurant au sous-alinéa *ii* de l'alinéa *n*. Ce projet de décision ayant été adopté par la Cinquième Commission sans objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

Le projet de décision est adopté.

48. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de décision figurant aux alinéas *o* à *u*. Ces projets de décision n'ayant pas été mis aux voix à la Cinquième Commission, puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ces projets de décision ?

Les projets de décision sont adoptés.

49. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision figurant à l'alinéa *v*. Il n'y a pas eu de vote sur ce projet de décision à la Cinquième Commission. Cependant, un projet de résolution sur la même question a été présenté, mais il a été rejeté. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de décision sans procéder à un vote ?

Le projet de décision est adopté.

50. Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au projet de décision figurant à l'alinéa *w*.

51. M. STUART (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Dans le projet de décision figurant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *w*, une erreur semble s'être glissée dans le texte anglais, où il est dit "*on the latest available forecasts*", alors que le libellé au sein de la Cinquième Commission était "*on his latest available forecasts*". Je crois que nous pourrions dès maintenant modifier le texte anglais par consensus, de façon que nous puissions adopter ce projet de décision tel qu'il était libellé au sein de la Cinquième Commission.

52. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique sur une motion d'ordre.

53. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, vous avez oublié de mettre aux voix les projets de décision figurant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *r* sur lequel la Commission a voté, et à l'alinéa *t* et vous êtes passé directement à l'alinéa *w*. Nous demandons donc que soient mis aux voix les projets de décision figurant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *r* et aux alinéas *t* et *u*.

54. Le PRÉSIDENT : Je suis navré de ne pouvoir faire droit à la demande du représentant de l'Union soviétique. Sur la base des renseignements soumis par la Commission et des documents que m'a fournis le Secrétariat, j'ai mis tout à l'heure au suffrage les projets de décision figurant aux alinéas *o* à *u*. Il est évident que tous les projets de décision figurant entre les alinéas *o* et *u* ont donc été adoptés, car les alinéas *r* et *t* se trouvent entre les alinéas *o* et *u*. J'ai consulté l'Assemblée et j'ai demandé s'il en était ainsi décidé; n'étant que le porte-parole de l'Assemblée, j'ai déclaré qu'il en était ainsi décidé. La présidence peut très peu de choses, mais ce qu'elle ne peut certainement pas, c'est revenir sur une décision.

55. Nous en sommes donc maintenant au point de clarification soulevé par le représentant du Royaume-Uni. Je donne la parole au représentant du Brésil.

56. M. LINDENBERG SETTE (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Si j'ai bien compris, le représentant du Royaume-Uni a demandé que l'on apporte une correction au sous-alinéa *i* de l'alinéa *w*. Puis-je suggérer de faire une correction semblable au même alinéa. Au lieu de dire "*with regard to his rate of inflation*", nous pourrions dire "*with regard to the rate of inflation*". Je ne savais pas, avant de lire ce membre de phrase dans le texte anglais, que le Secrétaire général avait son propre taux d'inflation.

57. Le PRÉSIDENT : Je m'excuse. La présidence veut bien accepter des missions d'arbitrage, mais pas en matière linguistique, et surtout pas en anglais. A cet égard, puis-je m'adresser à la délégation du Royaume-Uni ?

58. M. STUART (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : L'amendement proposé par le Brésil est tout à fait acceptable et conforme à ce que ma délégation se souvient avoir fait l'objet d'un accord. En fait, le paragraphe 185 du texte anglais dit très clairement que le représentant de la Nouvelle-Zélande a accepté l'amendement proposé par le Royaume-Uni et la Haute-Volta. L'amendement que j'avais suggéré dans mon intervention précédente est en fait une correction de ce qui est clairement une erreur de frappe. Je crois que nous n'avons pas besoin d'y consacrer davantage de temps.

59. Le PRÉSIDENT : Si j'ai bien compris, le sous-alinéa *i* de l'alinéa *w*, dans le texte anglais seulement, se lirait comme suit :

"Decides to request the Secretary-General, in preparing the final revised estimates for the programme budget for the biennium 1976-1977, to base his assumptions with regard to the" — not "his" — "rate of inflation in each year of the biennium, on his" — not "the" — "latest available forecasts..."*

* Cité en anglais par l'orateur.

60. Nous revenons au vote sur le projet de décision *w*. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papousie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Bénin, Chine, Cuba, Roumanie.

Par 119 voix contre 9, avec 4 abstentions, le projet de décision est adopté⁴.

61. Le PRÉSIDENT : Nous en venons maintenant aux projets de décision figurant aux alinéas *x* et *y*. A la Cinquième Commission, ces deux projets de décision n'ont pas été mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée entend les adopter sans les mettre aux voix ?

Les projets de décision sont adoptés.

62. Le PRÉSIDENT : Nous passons au projet de décision figurant à l'alinéa *z*. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, République démocratique allemande, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande,

Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabe unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : néant.

Le projet de décision est adopté.

63. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Brésil pour une explication de vote.

64. M. LINDENBERG SETTE (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Par erreur, le vote du Brésil sur le projet de décision figurant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *n* a été enregistré comme étant une abstention. Je demande que le vote soit enregistré comme étant un vote positif.

65. Le PRÉSIDENT : Il est pris bonne note de la rectification de la délégation brésilienne.

66. Nous passons maintenant aux projets de résolution VIII à X figurant au paragraphe 223 du rapport de la Cinquième Commission au titre du point 96 de l'ordre du jour [A/10500]. Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote sur l'un ou l'autre de ces projets de résolution.

67. Mlle FORCIGNANO (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des neuf Etats membres de la Communauté européenne, j'aimerais expliquer notre vote sur les prévisions budgétaires dans leur ensemble. Les neuf pays voteront en faveur du budget compte tenu de l'appui que nous accordons aux activités des Nations Unies et compte tenu du fait que nous estimons que les chiffres définitifs du budget représentent un compromis raisonnable et solide élaboré au sein de la Cinquième Commission. Nous nous félicitons des assurances données par le Contrôleur au nom du Secrétaire général, selon lesquelles il gèrera le budget de la façon la plus économique possible; nous attendons avec intérêt de procéder à une discussion sur l'exécution du budget au cours de la trente et unième session. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général à cette session comprendra un résumé détaillé des taux d'inflation actuelle et des taux de change qui seront manifestés au cours de cette année.

68. Les Neuf votent en faveur de ce budget malgré quelques réserves sur certaines prévisions individuelles. En général, nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle l'importance accordée par la communauté internationale à une activité donnée devrait nécessairement trouver son expression dans la créa-

tion de nouveaux postes et de nouvelles dépenses pour des raisons que nous ne considérerions pas toujours comme techniquement saines. A cet égard, nous partageons également la préoccupation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la tendance vers une reclassification des postes vers le haut.

69. Dans un contexte plus large, nous exprimons certaines réserves sur l'inclusion automatique et progressive des taux d'inflation et de change présumés dans les estimations budgétaires, et nous regrettons qu'aucune autre réduction des estimations n'ait été possible, ce qui aurait permis d'absorber certaines dépenses supplémentaires causées par l'inflation et l'instabilité monétaire.

70. Bien que nous reconnaissons les efforts du Secrétaire général dans ce sens, et notamment la coopération dont il a fait preuve dans l'ajustement des crédits à une étape aussi tardive de l'examen du budget, nous aurions préféré une plus grande initiative de sa part afin qu'il puisse procéder à des économies et réduire les dépenses superflues à un moment de contrainte économique générale. Ceci dit, au nom des délégations des neuf Etats membres de la Communauté européenne, j'aimerais exprimer notre appréciation au Secrétaire général et à ses collaborateurs, et notamment au personnel du Bureau des services financiers pour les efforts qu'ils ont déployés en servant la Cinquième Commission tout au long de la session.

71. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : En examinant le projet de budget pour l'exercice biennal prochain, la délégation soviétique se fonde sur le fait que les crédits alloués dans le cadre du budget doivent avant tout rechercher la solution des problèmes essentiels qui se posent aux Nations Unies, comme le prévoit clairement la Charte : le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement continu du processus de détente internationale, afin de lui donner un caractère irréversible.

72. Nous nous fondons également sur le fait que les crédits budgétaires doivent être dépensés d'une façon rationnelle et économique.

73. Le projet de budget pour l'exercice biennal 1976-1977 atteint le montant de 745 800 000 dollars, soit 105 300 000 dollars — c'est-à-dire 38 p. 100 — de plus que le budget de l'exercice biennal 1974-1975. Jamais une telle augmentation n'a été enregistrée dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. C'est là un record, mais un triste record.

74. Le fait que le budget des Nations Unies croisse à un rythme bien plus grand que celui du produit national brut des Etats Membres ne peut manquer de susciter de profondes préoccupations. La raison de cette triste situation budgétaire réside dans une croissance non contrôlée et totalement injustifiée du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du gonflement artificiel des dépenses administratives et des dépenses de gestion.

75. La situation est aggravée du fait que les prévisions budgétaires ne se fondent pas sur une analyse rationnelle de l'efficacité et de la nécessité des programmes prévus dans le budget, ni sur une évaluation critique des priorités et de la justification de ces programmes, ni sur une éventuelle redistribution des

ressources de l'Organisation fondée sur cette analyse. Le Secrétariat a non seulement proposé, dans le budget-programme qui nous est soumis, la continuation de presque toutes les activités courantes des Nations Unies, mais, en contradiction avec le règlement intérieur et les décisions de l'Assemblée générale, il a aussi prévu l'expansion de certains programmes sans l'autorisation préalable des organes de prise de décision.

76. Les prévisions budgétaires présentées par le Secrétariat devraient contenir des informations quant aux délais d'exécution des programmes et à la planification des dépenses par années d'exécution. Elles devraient donner toutes les informations sur la composition du personnel, sur le personnel libéré aux termes de l'exécution d'un contrat donné et sur la réduction de certains contrats. Elles devraient comporter des propositions sur les ressources ainsi libérées. Malheureusement, dans le projet de budget proposé pour l'exercice biennal 1976-1977, ces informations n'apparaissent pas. Une telle méthode est mauvaise et aboutit à une augmentation irrationnelle et injustifiée des dépenses.

77. Au cours de ces dernières années, l'aggravation de la crise monétaire des pays capitalistes et l'inflation, jointes à la fluctuation des monnaies, ont commencé à affecter de façon négative le budget des Nations Unies et celui des institutions spécialisées. Toutefois, on ne saurait accepter la décision du Secrétariat tendant à inclure dans le projet de budget des sommes considérables visant à couvrir l'inflation anticipée. Une telle méthode contredit les décisions précédentes de l'Assemblée générale, selon lesquelles, dans la mesure du possible, l'augmentation des dépenses causée par la montée des prix et d'autres facteurs doit être couverte par des économies, une redistribution des ressources, une réévaluation des priorités des programmes et des corrections dans le budget.

78. Au projet de budget pour 1976-1977, comme par le passé, figurent des dépenses qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies, notamment le paiement d'intérêts et les dépenses concernant un prétendue "emprunt des Nations Unies". C'est là une conséquence des mesures onéreuses et déplorables, entreprises au Congo et au Moyen-Orient, en contradiction avec la Charte. L'Union soviétique, se basant sur la Charte, a voté contre les décisions pour l'exécution de ces opérations; elle ne porte, ni ne portera la responsabilité de ces opérations et elle n'a donc pas l'intention de participer au paiement de ces dépenses.

79. La délégation soviétique aimerait également confirmer sa position en ce qui concerne les moyens de financer l'assistance technique. Au titre de l'Article 17 de la Charte, le budget des Nations Unies ne peut être utilisé pour financer l'assistance technique, laquelle, comme le PNUD, doit compter uniquement sur des contributions volontaires. C'est pourquoi l'Union soviétique, comme les années précédentes, apportera sa contribution volontaire aux programmes d'assistance technique en devises nationales.

80. Malheureusement, les lacunes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 proposé par le Secrétariat, sur lesquelles j'ai attiré l'attention, n'ont pas été corrigées quand celui-ci a été étudié à la Cinquième Commission. Le projet n'a pas

été corrigé comme il convient, c'est-à-dire pour rendre plus rationnel et économique l'emploi des ressources des Nations Unies.

81. En outre, les taux de croissance injustifiés du budget des Nations Unies doivent être freinés. C'est là l'une des tâches essentielles des Nations Unies dans le cadre de leurs activités administratives et budgétaires.

82. Pour ce qui est de la situation financière des Nations Unies, la délégation soviétique aimerait souligner que si elle est si difficile, cela tient aux dépenses qui ont été faites et qui le sont encore en violation des dispositions pourtant très claires de la Charte. C'est pourquoi toute tentative faite pour rechercher une solution aux problèmes financiers des Nations Unies doit tenir compte des raisons sous-jacentes de ces problèmes, afin d'exclure à l'avenir des causes semblables et, donc, une aggravation de la situation financière de l'Organisation. La délégation soviétique partage les profondes préoccupations d'autres Etats devant la situation financière difficile des Nations Unies. En son temps, nous avons fait des propositions visant à une solution réaliste et juste de ce problème.

83. Compte tenu du fait que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977, apparaissent beaucoup de dépenses injustifiées et superflues — auxquelles s'est sérieusement opposée l'Union soviétique au cours de l'examen du projet de budget à la Cinquième Commission — et prenant également en considération le fait que ce budget comprend des crédits pour le financement de mesures illégales, prises en violation de la Charte, ma délégation votera contre le projet de budget-programme présenté pour l'exercice biennal 1976-1977. La délégation soviétique votera également contre le projet de résolution qui a trait aux dépenses imprévisibles et extraordinaires pour l'exercice biennal 1976-1977, car, conformément à la Charte, nous estimons que le droit de décider des questions du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies appartient exclusivement au Conseil de sécurité. Accorder au Secrétariat le droit de prévoir des ressources à ces fins est une violation de la Charte.

84. Enfin, ma délégation voudrait confirmer la position qu'elle a exprimée à la Cinquième Commission sur l'alinéa u du paragraphe 224 dans le document A/10500, paragraphe qui n'a pas été mis aux voix ici à cause d'une erreur de procédure du Secrétariat.

85. M. HAUGH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai deux explications de vote à donner. La première explication porte sur le projet de résolution VIII A, chapitre 18. — Droits de l'homme — dépenses : 5 900 000 dollars. Lorsqu'il fut proposé pour la première fois en 1972, les Etats-Unis ont depuis lors jusqu'à ce jour fermement appuyé tous les programmes de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ce fut là un programme très important que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies furent à même d'accepter.

86. Mais il n'en est plus ainsi. Certaines délégations, poussées par des motifs qui n'ont rien à voir avec les efforts visant à éliminer la discrimination raciale, ont réussi cette année à mettre mon pays, ainsi que d'autres, dans l'impossibilité de continuer

à appuyer ce programme important. Nous avons déclaré, lors d'une explication de vote à la Troisième Commission et en séance plénière, que si le programme était modifié pour y inclure le sionisme comme une forme de racisme, nous ne donnerions plus à l'avenir notre appui à ce programme. Nous avons répété cette position à la Cinquième Commission. Nous la réitérons aujourd'hui. Les Etats-Unis n'appuieront plus le programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En conséquence, s'il est procédé à un vote enregistré sur ce chapitre, nous voterons contre les crédits demandés au chapitre 18 qui comprend ce programme, et nous prions instamment les autres délégations qui partagent notre opinion sur cette question fondamentale de faire de même.

87. Je passe maintenant au projet de résolution dans son ensemble — total général : 745 800 000 dollars.

88. Ma délégation s'est soigneusement et attentivement penchée sur les divers chapitres du budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1976-1977. Pour ce qui est des chapitres qui ont été minutieusement passés au crible, comme à l'habitude de le faire le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, nous estimons que nous pouvons nous prononcer en faveur de 15 d'entre eux. Toutefois, nous sommes dans l'obligation de nous abstenir sur 8 d'entre eux, car nous estimons qu'on a fait preuve, à leur égard, d'une certaine extravagance. Enfin, nous voterons contre quatre chapitres, étant donné les principes importants qui sont mis en cause.

89. La décision de ma délégation sur le budget dans son ensemble n'a pas été facile à prendre. Plusieurs considérations l'ont poussée cette année à voter négativement. La première est le volume du budget. Il est d'environ 40 p. 100 plus élevé que le précédent; c'est une augmentation pour le moins surprenante et qui n'est due à l'inflation qu'en partie.

90. Cela est d'autant plus surprenant au moment où, partout dans le monde, les gouvernements et les individus, à tous les niveaux, sont obligés de faire des économies. Nous avons essayé de voir si ce sentiment d'économie avait commencé à se manifester aux Nations Unies, mais en vain. Le fait que le Secrétaire général nous propose un budget aussi important au moment même où il déclare que la situation financière des Nations Unies est devenue très grave semble à ma délégation, pour le moins qu'on puisse dire, paradoxal.

91. Enfin, nous avons des réserves sérieuses à faire au sujet de ce que l'on appelle le système de budgétisation du Secrétaire général, par lequel des crédits supplémentaires sont demandés, à l'avance, en prévision d'une inflation pour une période complète de deux ans. L'inflation est non seulement très difficile à prévoir pour une période aussi longue, mais de telles dispositions détruisent les stimulants permettant de faire des économies et empêchent de se concentrer sur l'essentiel.

92. Ce sont les raisons principales qui ont poussé ma délégation à peser sérieusement la décision de s'opposer au budget. D'autre part, étant donné que nous avons trouvé de nombreux chapitres dans le budget, tel que décanté par le Comité consultatif, suffisamment acceptables pour que nous puissions soit voter

en leur faveur, soit nous abstenir, et tenant compte également de la volonté du Secrétaire général de diminuer les estimations qu'il a faites en cas d'inflation pour 1976 à la lumière d'éléments nouveaux, nous nous abstiendrons sur le budget dans son ensemble, au lieu de voter contre.

93. Le PRÉSIDENT : Nous allons prendre une décision sur les projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 223 du document A/10500. Je mets aux voix le projet de résolution VIII A, qui a trait aux "Ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1976-1977". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Bénin, Cuba, Nicaragua, Roumanie, Etats-Unis d'Amérique.

Par 113 voix contre 9, avec 5 abstentions, le projet de résolution VIII A est adopté [résolution 3539 A (XXX)]⁵.

94. Le PRÉSIDENT : Le projet de résolution VIII B traite des "Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1976-1977". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution VIII B est adopté [résolution 3539 B (XXX)].

95. Le PRÉSIDENT : Nous allons voter sur le projet de résolution VIII C, intitulé "Exécution du budget pour l'année 1976". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Bénin, Cuba, Roumanie.

Par 119 voix contre 9, avec 3 abstentions, le projet de résolution VIII C est adopté [résolution 3539 C (XXX)].

96. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution VIII dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Bénin, Cuba, Nicaragua, Roumanie, Etats-Unis d'Amérique.

Par 116 voix contre 9, avec 5 abstentions, le projet de résolution VIII dans son ensemble est adopté [résolution 3539 (XXX)].

97. Le PRÉSIDENT : Nous passons au projet de résolution IX, intitulé "Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1976-1977". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Bénin, Cuba, Roumanie.

Par 121 voix contre 9, avec 3 abstentions, le projet de résolution IX est adopté [résolution 3540 (XXX)].

98. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution X, intitulé "Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1976-1977". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bir-

manie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Bénin, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Indonésie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 119 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de résolution X est adopté [résolution 3541 (XXX)]¹.

99. Le PRÉSIDENT : Nous avons achevé l'examen du point 96 de l'ordre du jour sauf, je le rappelle, pour ce qui est de la désignation des membres du Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies.

100. Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission [A/10502] sur le point 12 de l'ordre du jour, traitant du rapport du Conseil économique et social. La recommandation de la Cinquième Commission figure au paragraphe 3 de son rapport. La Commission a adopté cette recommandation sans opposition, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite faire de même.

La recommandation est adoptée.

101. Le PRÉSIDENT : Nous avons donc achevé l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Cinquième Commission.

102. Nous passons maintenant aux parties du rapport du Conseil économique et social qui ont été renvoyées à l'Assemblée générale pour examen en séance plénière. Il s'agit ici des chapitres I et VII (sections A à F) qui concernent essentiellement les questions d'organisation et les organisations intergouvernementales. L'Assemblée souhaite-t-elle prendre acte de ces parties du rapport du Conseil économique et social ? Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Déclarations de clôture

103. Le PRÉSIDENT : Nous arrivons à la fin de la trentième session de l'Assemblée générale. Je vais donner la parole aux représentants qui ont exprimé le désir de parler à ce stade de nos débats. Je donne la parole à M. Essonghe, représentant du Gabon, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

104. M. ESSONGHE (Gabon) : A la fin d'une session, on fait le bilan, mais aussi on exprime des sentiments. Et c'est dans ce contexte, Monsieur le Président, que l'Afrique, la grande Afrique, par la voix de l'un de ses fils, vous rend aujourd'hui un hommage solennel pour la façon magistrale dont vous avez su diriger les très difficiles travaux de la session qui s'achève.

105. Cette session, peut-être parce que jubilaire, aura été une session de remous, mais aussi elle aura été la session de la vérité. L'acquis est notable. Certes, bien des problèmes restent en suspens, mais l'espoir n'est pas perdu.

106. L'Africain, qui est philosophe par nature, sait qu'il est souvent vain de cueillir un fruit qui n'est pas encore mûr. Et à ce propos, permettez-moi de paraphraser Bossuet en disant que la sagesse ne consiste pas toujours à faire les choses promptement, mais à les faire dans le temps qu'il faut.

107. Tout au long de cette session, les fils et les filles de l'Afrique, de la grande Afrique, ont prouvé magnifiquement leur capacité internationale en apportant une contribution massive, concrète, intelligente et désintéressée à l'œuvre commune pour la marche en avant de la communauté universelle, pour la consistance de l'interdépendance des peuples et des nations.

108. Comme on a pu le constater, dans les votes difficiles, les Africains ont démenti la légende péjorative qui les classe dans la majorité systématique, dans la majorité mécanique, dans la majorité automatique. Ils ont fait preuve de discernement et ils ont montré avec une évidence stellaire qu'ils étaient loin d'être des moutons de Panurge.

109. L'Afrique mystérieuse n'est pas toujours comprise, mais les temps sont arrivés d'apprendre à la comprendre.

110. Monsieur le Président, à travers les récifs, et malgré les tangages et malgré les roulis, vous avez tenu, d'une main ferme et heureuse, la barre de ce navire lourd et délicat qu'est l'Assemblée générale. Permettez-moi de porter atteinte à votre modestie en disant que votre réussite vous confère d'emblée une dimension planétaire. Et dès aujourd'hui, votre nom est inscrit en lettres d'or au fronton de l'immortalité onusienne.

111. L'Afrique, la grande Afrique, rend hommage au Secrétaire général pour son dévouement inlassable et pour la parfaite organisation des services durant la trentième session de l'Assemblée générale.

112. La reconnaissance de l'Afrique, de la grande Afrique, va aussi à tous ceux qui vous ont aidé, Monsieur le Président, dans votre lourde tâche : les membres du Bureau de l'Assemblée générale, les membres des bureaux des commissions, le Secrétariat dans son ensemble, sans oublier le bulldozer de l'Assemblée générale, notre infatigable serviteur, notre

sympathique ami au sourire contagieux, celui dont la disponibilité n'a d'égale que la haute conscience professionnelle qu'il met au service de tous : j'ai nommé M. Morse.

113. Enfin, notre reconnaissance va, d'une manière spéciale, à cette armée d'avant-garde sans laquelle rien ne peut se faire, cette armée d'avant-garde dont la compétence, la patience et l'abnégation constituent l'élément fondamental de nos travaux : j'ai nommé les interprètes. A chacun des hommes, nous disons merci ! A chacune des femmes, nous offrons par la pensée un bouquet de fleurs bien mérité.

114. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Pakistan, M. Akhund, qui va prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Asie.

115. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur et le plaisir, au nom des Etats Membres asiatiques de l'Organisation des Nations Unies, de vous dire, Monsieur le Président, combien ils ont apprécié la compétence et l'efficacité, l'équité et la dignité avec lesquelles vous avez mené les débats de la trentième session de l'Assemblée générale, qui approche de sa fin.

116. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, dont nous déplorons l'absence aujourd'hui, mais nous savons qu'il est retenu à Paris dans l'accomplissement d'une tâche très importante : à savoir représenter les Nations Unies à la Conférence sur la coopération économique internationale.

117. Nos remerciements et notre reconnaissance vont également au compétent Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, qui va bientôt nous quitter pour assumer des responsabilités encore plus lourdes. Je tiens à remercier aussi le personnel de l'Assemblée générale et du Secrétariat qui, par son travail actif, a facilité nos débats.

118. Sans vouloir le moins du monde empiéter sur votre prérogative de faire un résumé des travaux de la présente session, et si je peux me permettre d'abuser un peu de votre patience, je voudrais faire quelques observations d'ordre général sur les travaux de cette session. Son ordre du jour a comporté une liste de questions qui n'était pas plus longue que d'habitude ni plus exceptionnellement controversée. Cependant, le débat sur de nombreux points a été plus animé que d'habitude, la division sur certaines questions a été plus accentuée et quelques-unes d'entre elles ont suscité l'émotion et l'amertume, au lieu de cet examen objectif et rationnel qu'exigeaient le fond et la nature de ces points et que nous préconisons tous à juste titre et si fréquemment.

119. Un contraste a été établi entre l'esprit de consensus qui a dominé la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et l'atmosphère quelque peu agitée de la présente session. Je ne suis pas sûr de la conclusion que l'on doit en tirer, si ce n'est que, dans les affaires des hommes et des Etats, il y aura toujours des hauts et des bas.

120. L'Assemblée générale, peut-être plus que les autres principaux organes des Nations Unies, est une instance où se reflète l'image de notre monde hétérogène et désuni. Nous ne venons pas ici pour essayer de nous mettre à l'abri de la discorde extérieure. Les

Nations Unies ont été créées pour être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes. Ce n'est ni contraire à cet objectif ni paradoxal qu'une discussion franche et libre d'idées, de points de vue et d'intérêts en contradiction ait lieu à l'Assemblée générale.

121. Chacun d'entre nous est autorisé à considérer le point de vue de celui avec lequel il peut être en désaccord comme étant partisan, peu judicieux, voire absurde. Il n'y a, en effet, pas de monopole de droiture ou de pharisaïsme. Il est dans la nature des institutions parlementaires que les membres soient en désaccord entre eux, qu'ils dénoncent une chose et en dénigrent une autre, et qu'en fin de compte ils règlent les questions par des votes.

122. A cette session, l'Assemblée a, en vérité, adopté un grand nombre de résolutions sur des questions allant du désarmement au développement, des droits de la femme au destin de l'homme. Il est difficile, en se fondant sur cela, de discerner un schéma dans le vote sur les diverses questions. En fait, un grand nombre des résolutions ont été adoptées par voie de consensus ou de très large accord. Lorsqu'il y a eu vote, les membres ont voté, comme ils le font dans les parlements nationaux, au mieux de leur jugement sur les questions en jeu et compte tenu de leurs intérêts, de leur philosophie et de leur façon d'aborder les problèmes.

123. La déception et le scepticisme auxquels on donne si facilement libre cours, ces temps-ci, s'agissant des Nations Unies en tant qu'organisation, devraient bien plutôt viser les Etats Membres qui ne s'acquittent pas des obligations qui leur incombent au titre de la Charte et qui ne font pas ce qu'ils demandent aux autres de faire. Il est fort possible d'améliorer les procédures et les pratiques de l'Organisation, mais si les Nations Unies sont diffamées ou réduites à l'impuissance, le monde deviendra un lieu où il sera plus difficile de vivre et les Etats seront moins à même de venir à bout de leurs problèmes.

124. Dans tous les cas, Monsieur le Président, outre vos hautes fonctions et responsabilités, il vous a incombé de présider les débats tumultueux de cette année. L'Assemblée a eu la chance d'avoir au gouvernail, pour lui faire traverser eaux calmes et eaux turbulentes, quelqu'un dont la main était d'une rare fermeté. Peut-être, lorsque les inquiétudes et les ressentiments soulevés par nos débats se seront apaisés, parviendrons-nous à voir la présente session dans la même perspective que celles qui ont déjà eu lieu et que celles qui viendront, c'est-à-dire non pas comme une croisade ni une campagne moralisatrice, mais comme un nouvel effort, par nécessité imparfait, de la part des nations pour faire face à leurs problèmes sans se dérober à la controverse. Le mélange particulier de fermeté et de pragmatisme, de compréhension et de bonne humeur que vous avez, Monsieur le Président, apporté à la conduite de nos débats a contrebalancé nos disputes et nos divergences, et nous vous devons beaucoup pour cela. La présidence de l'Assemblée générale, à laquelle vous avez été élu par acclamation, est un honneur de même qu'une responsabilité. Vous avez bien mérité le premier et vous vous êtes loyalement acquitté de la seconde.

125. Au nom du Groupe des Etats d'Asie, Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans vos entre-

prises futures dans votre propre pays, sur votre continent et dans le monde entier.

126. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Gheorghe, représentant de la Roumanie, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

127. M. GHEORGHE (Roumanie) : Monsieur le Président, au moment où nos travaux sont sur le point d'être achevés, il me revient l'insigne privilège de vous exprimer, en ma qualité de président pour ce mois du Groupe des Etats d'Europe orientale, nos sincères félicitations, notre reconnaissance et nos profonds remerciements pour la manière si éclairée et efficace dont vous avez dirigé les débats de la trentième session de l'Assemblée générale.

128. Vos remarquables qualités d'homme d'Etat — à qui incombent aussi les hautes responsabilités de Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg — vous ont permis de vous acquitter brillamment des délicates tâches qui vous sont revenues comme Président de l'Assemblée générale.

129. Je tiens à exprimer notre haute appréciation et notre sincère gratitude au Secrétaire général, à ses adjoints, à tous ses collaborateurs, ainsi qu'au personnel du Secrétariat, pour leur apport si précieux au bon déroulement de la session. Je voudrais aussi dire combien nous avons apprécié l'assistance efficace qu'ils ont apportée, avec patience et courtoisie, en vue de mener à bonne fin les importants travaux de la session.

130. En félicitant tout particulièrement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, notre bon ami, M. Bradford Morse, je voudrais souligner que, à notre joie de le voir nommé au poste si important d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, se mêle le regret sincère d'être obligés de nous séparer de sa présence rassurante à la tribune de l'Assemblée. Nos vœux de pleine réussite l'accompagnent sur la nouvelle voie de sa brillante carrière.

131. Monsieur le Président, vous avez présidé avec distinction une session dont le bilan général est assurément positif, une session caractérisée par une activité sans relâche, à la recherche des solutions d'un grand nombre de problèmes compliqués et délicats. Mais, malgré leur complexité, ce qui a prévalu tout au long de cette session a été, selon nous, le désir réel d'y trouver en commun des solutions adéquates et viables. Pour cela l'Organisation des Nations Unies s'est avérée, une fois de plus, le cadre le plus propice, l'instrument indispensable pour examiner et convenir, avec la participation de tous, des voies et modalités visant à l'instauration de nouvelles relations entre tous les Etats, à l'édification d'un monde meilleur et plus juste. Nul autre forum que celui de l'Assemblée ne se prête à l'échange d'idées et à l'instauration d'un dialogue sur les sujets d'actualité pressante. Tel a été le cas, par exemple, pour ce qui est des débats et des décisions sur l'accroissement de l'efficacité et l'amélioration des activités de l'Organisation.

132. Les nouvelles initiatives dans le domaine du désarmement, les résolutions adoptées sur le renforcement de la sécurité internationale, ainsi que sur des problèmes aigus qui persistent dans les différentes régions du monde, démontrent, une fois de plus, que

les Etats Membres veulent que l'Organisation joue un rôle primordial accru dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

133. Aussi l'Assemblée générale a-t-elle voulu apporter — par l'adoption de la résolution sur la création des conditions favorables en vue de transformer l'armistice en une paix durable et accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée [*résolution 3390 A et B (XXX)*] — une contribution positive à la paix et à la compréhension qui doivent régner dans cette partie du monde.

134. En adoptant toute une série de décisions importantes sur les questions économiques et sociales, et surtout dans le domaine prioritaire du développement, l'Assemblée générale a exprimé, une fois de plus, la détermination des Nations Unies de contribuer à la solution de ces problèmes vitaux, de mettre en pratique ses propres décisions relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international.

135. Les résolutions sur les questions de la décolonisation, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale indiquent, de la manière la plus claire, la ferme volonté de la quasi-totalité des Etats d'agir résolument, afin d'abolir, sans plus tarder, ces pratiques anachroniques qui contreviennent à la dignité humaine et aux normes les plus élémentaires de la légalité internationale.

136. Cette session a aussi été marquée par l'admission de six nouveaux Etats, ayant récemment accédé à l'indépendance. Tout en nous réjouissant sincèrement de cet événement remarquable, nous exprimons notre confiance que le peuple vietnamien occupera lui aussi très prochainement la place qui lui revient de plein droit à l'Organisation des Nations Unies.

137. Je ne saurais conclure sans témoigner notre amitié et notre appréciation et sans adresser nos vifs compliments à tous les Vice-Présidents de l'Assemblée générale, aux Présidents des Commissions et aux membres de leur bureau, ainsi qu'à toutes les délégations qui se sont consacrées, au cours de cette session, à la cause de la paix et de la coopération.

138. Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer nos meilleurs vœux de prospérité, de paix et de bonheur personnels à l'occasion des fêtes de fin d'année et du nouvel an, ainsi qu'à toutes les délégations et à tous les membres du personnel des Nations Unies.

139. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Waldron-Ramsey, représentant de la Barbade, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine.

140. M. WALDRON-RAMSEY (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Dire que les défis qui se posent habituellement à une session de l'Assemblée générale n'ont pas manqué pendant les délibérations de cette année serait vraiment une litote, mais je suis néanmoins très heureux que le hasard de la rotation me donne, en tant que président du Groupe des Etats d'Amérique latine pour le mois en cours, l'agréable devoir de parler en son nom à la fin de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale.

141. La paix et la sécurité ne règnent pas encore dans notre monde profondément troublé, mais nous continuons à les rechercher; et si l'on veut créer le climat propice à cette fin, les hommes et les femmes

de bonne volonté doivent au sein de l'Assemblée des Nations Unies accepter la responsabilité de cette recherche constante.

142. Le Groupe des Etats d'Amérique latine croit, Monsieur le Président, que l'exemple que vous avez montré par votre travail acharné, votre tact, votre égalité d'humeur et votre sagesse a été largement responsable du succès de cette session très ardue et très intéressante, car vous avez prouvé la vérité de l'assertion selon laquelle il est possible avec de la bonne volonté de mener à bon terme les problèmes qui semblent délicats et irréductibles.

143. Alors que cette session touche à sa fin, il semble qu'une lueur apparaisse au bout du tunnel, bien que nous soyons profondément conscients du fait que la trame des émotions humaines et des controverses politiques continue de paver la voie et d'obscurcir le champs de vision nécessaire pour percevoir une issue rationnelle et efficace.

144. Cet aveuglement, qui s'accompagne d'émotions bien compréhensibles, a provoqué des explosions fréquentes de la part de certains éléments de l'Assemblée. Nous avons donc ainsi subi les flèches de la presse internationale et des peuples du monde. Nos activités ici ont été qualifiées d'irresponsables et de controversées. Nous avons répondu par un stoïcisme didactique, et nous avons poursuivi notre chemin pour mener à bien les travaux inscrits à notre ordre du jour.

145. C'est ainsi que nous avons adopté à l'Assemblée une résolution qui déclare que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Nous avons également adopté deux résolutions sur la question de Corée qui sont, pour le moins, en conflit l'une avec l'autre. Mais, comme si cela ne suffisait pas, nous avons, il y a quelques jours, adopté de nouveaux deux autres résolutions sur le Sahara occidental, qui sont non seulement en contradiction directe l'une avec l'autre, mais qui placent le Secrétaire général et le Secrétariat dans une position encore plus difficile et délicate, car, dans l'une d'entre elles, nous disons que le Secrétaire général doit prendre des mesures pour assurer l'expression de la volonté globale des habitants du Sahara occidental, et, dans l'autre, nous disons qu'il doit simplement observer l'expression de cette volonté globale d'autodétermination.

146. Et pourtant, je pense, quant à moi, que nous ne devrions pas ployer sous le poids de la honte à cet égard, car, après tout, que sont les Nations Unies ? Ce ne sont que le microcosme du monde lui-même. L'Assemblée n'est que le miroir dans lequel nous voyons plus clairement les véritables perplexités et l'irréductibilité de certains problèmes qui se posent au sein des Etats Membres ou qui surgissent entre eux; or ces Etats constituent la communauté internationale. Nous vivons des moments difficiles, qui sont à la fois les meilleurs et les pires. Il semble que le climat ne soit pas ce qu'il devrait être en cette période de l'année. Cependant, les principes de coopération amicale, le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine, le recours à des moyens pacifiques pour régler les différends et l'abandon de l'affrontement au profit des bienfaits fructueux d'une collaboration amicale devraient suffire à nous soutenir dans notre recherche inlassable pour faire de notre monde un lieu sûr et agréable. Et, par-dessus tout, nous avons

choisi pour la conduite de nos affaires un système de diplomatie parlementaire et multilatéral.

147. Notre tâche ne sera pas facile, d'autant plus que les pronostics les plus réalistes n'indiquent pas de changement dans un proche avenir. Mais, Monsieur le Président, tout comme les philosophes de votre grand continent ont redécouvert, au XVIII^e siècle, que l'homme était le centre de l'univers, vivant dans un âge de raison et que le progrès était inévitable dans la société humaine, nous devons, à l'Assemblée générale, relever constamment les défis qui se posent à notre époque et nous rendre compte que lorsqu'on identifie un problème on a déjà commencé à trouver une solution à ce même problème; car nous vivons dans une société constituée par des hommes et non par des dieux. C'est ainsi qu'une approche rationnelle aux problèmes de notre temps nous conduira vers un havre sûr, dans la cité bienheureuse de l'homme du XX^e siècle.

148. Nous ne devons jamais éluder nos responsabilités à l'Organisation. Même si, dans le domaine politique, nous ne réussissons pas à capturer la douce égalité du syndrome du consensus, qui a caractérisé les délibérations de la septième session extraordinaire, nous devons continuer en dépit des divergences de vues qui se reflètent dans les tendances en conflit du monde lui-même. Il ne faut pas non plus que nous soyons découragés ou intimidés dans cette assemblée de représentants d'Etats souverains par des moyens d'information et par une presse inamicaux, hostiles ou sournois, dont le seul souci est de mettre en relief les difficultés auxquelles nous nous heurtons ici et de nous rendre, en quelque sorte, les otages impuissants et ridicules d'un public mal informé et crédule. Là où il n'y a pas de vision, le peuple périt.

149. Mais cette vaillante organisation a survécu à une attaque au bazooka lancée depuis l'autre côté de l'East River il y a quelque 10 ans; elle a survécu aux attaques de cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui se sont produites de temps à autre, individuellement ou collectivement; elle a survécu à l'immolation sur son propre terrain d'hommes qui se sont sacrifiés pour protester contre la guerre au Viet Nam; elle a survécu à des attaques lancées contre ses Secrétaires généraux; elle a survécu à des attaques provenant de différents secteurs de la population de presque tous ses Etats Membres, y compris le mien; elle a survécu à tout cela et à bien davantage. Et pourtant, j'ai l'impression qu'il faudrait bien plus que tous ces éléments ensemble pour éteindre ce flambeau d'espoir pour les peuples du monde entier que constitue l'Organisation. Nous avons nos faiblesses, mais nous avons aussi notre force. Et de toute façon, nous survivrons, parce que seuls les forts survivent.

150. Votre direction, Monsieur le Président, dans cette session difficile et très controversée, a été pour nous une source de réconfort et de consolation. C'était une bonne chose que de vous avoir comme Président, parce que vous avez su apporter à vos fonctions ces qualités rares de conciliation et de fermeté qui sont indispensables pour qu'une Assemblée soit couronnée de succès. Le Groupe des Etats d'Amérique latine, que j'ai l'honneur de représenter, me prie de vous saluer en son nom et de vous dire, ainsi qu'au peuple de votre pays, le Luxembourg, que c'était un honneur insigne pour nous que de vous voir présider la trentième session de l'Assemblée générale.

151. En conclusion, permettez-moi de saisir cette occasion de déclarer en public combien je suis personnellement heureux de la façon à la fois calme et efficace dont M. Bradford Morse, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, s'est acquitté de ses fonctions en cette assemblée. Nous regrettons qu'il doive bientôt abandonner ses responsabilités; mais nous nous consolons en pensant que les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées et qui sont dans l'intérêt direct des pays en développement bénéficieront dans une même mesure de son dévouement et de sa direction sage et efficace.

152. Monsieur le Président, je terminerai en vous adressant, ainsi qu'à mes collègues, un message chrétien de paix et de bonne volonté pour Noël. Nous chérissons l'espoir que la saison de Noël fournira le moment de répit si nécessaire dont nous avons besoin après notre dur travail à la trentième session de l'Assemblée générale.

153. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Jankowitsch, représentant de l'Autriche, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

154. M. JANKOWITSCH (Autriche) : Monsieur le Président, au nom du Groupe d'Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous remercier très sincèrement et très chaleureusement pour l'impartialité, l'adresse et aussi le brio avec lesquels vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée. Au cours des trois mois de la trentième session, qui approche à sa fin, nous avons tous admiré avec quel talent et quelle dévotion vous vous êtes placé à la tête de l'Assemblée.

155. La manière dont vous vous êtes acquitté de cette tâche, l'esprit que vous avez fait prévaloir sur nos travaux ont fait honneur aux Nations Unies, à votre pays, le Luxembourg, et à vous-même.

156. En fait, votre élection à la présidence de l'Assemblée a été tout d'abord un hommage à un homme d'Etat européen dont les qualités exceptionnelles vous ont valu une réputation au-delà de votre pays et de l'Europe. Cette réputation, vous l'avez maintes fois renforcée au cours de cette période, confirmant ainsi l'Assemblée dans les préjugés favorables qu'elle avait formés à votre égard.

157. C'est aussi la première fois que l'Assemblée générale a été dirigée, en votre personne, par un chef de gouvernement en exercice, fait que nous aimerions relever particulièrement.

158. Par votre présence, Monsieur le Président, vous avez aussi confirmé la vocation d'universalité qui a toujours caractérisé votre pays et ses hommes d'Etat. Je pense aux importantes fonctions que la Maison de Luxembourg a assurées pendant des siècles en Europe centrale.

159. La trentième session de l'Assemblée générale qui vient de s'achever a été marquée tout d'abord par le fait qu'elle a permis à l'Organisation de dresser un bilan de ses trois premières décennies. Certes, ces trois décennies n'ont pas été synonymes de paix, et nous serions bien loin de la vérité si nous les qualifions de "30 ans de paix". Mais si pendant ces décennies si tourmentées il y a eu un ensemble, une organi-

sation dont le nom a toujours été associé à la recherche de la paix, c'est avant tout l'Organisation des Nations Unies.

160. Cette prise de conscience ne nous a certainement pas détournés d'un riche programme de travail plus chargé que jamais. Ainsi, il nous a été possible de compléter l'examen de 126 points de l'ordre du jour et d'entendre, au cours du débat général, les discours de 128 Etats Membres, dont la plupart étaient représentés par leurs ministres des affaires étrangères, et d'assister à non moins de 15 déclarations prononcées par des chefs d'Etat ou de gouvernement — parmi eux le Roi de Norvège et le Premier Ministre de Suède, M. Olaf Palme, de notre région. Au cours de cette session que vous avez présidée, six nouveaux Membres, originaires de trois continents, sont venus se joindre à l'Organisation, contribuant ainsi à nous rapprocher de notre objectif d'universalité.

161. Mais comme par le passé, et peut-être encore un peu plus, les débats et les décisions de l'Assemblée ont suscité un écho parfois passionné dans le monde et dans l'opinion publique mondiale. Il est vrai que, notamment pendant ces dernières semaines, il n'y a pas eu que des éloges des Nations Unies, mais ces réactions, parfois très vives, voire injustes et irrationnelles, constituent peut-être une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, du rôle vital, central, que l'Organisation joue dans les relations internationales et dans la politique mondiale, et du fait que nos décisions et nos débats, sont pris au sérieux. Il est certain que les questions soulevées par cette trentième session devraient donner matière à réflexion, une réflexion qui portera tout d'abord sur les phénomènes contradictoires qui se sont manifestés pendant cette session et ont si fortement distingué la période de la septième session extraordinaire de celle de la trentième session ordinaire. Cette réflexion portera sur les raisons profondes de l'incapacité de l'Assemblée à s'unir, dans un certain nombre de cas importants, les Membres de l'Organisation dans une recherche commune de solutions pacifiques. Cette réflexion doit aussi aboutir sur la recherche des moyens qui pourraient rapprocher ceux qui, pendant quelques semaines ou quelques mois, se sont peut-être éloignés un peu trop les uns des autres, et créer ainsi les bases d'un nouveau consensus parmi nous. Mais cette réflexion doit reposer surtout sur notre ferme conviction qu'il n'y a aucune tribune mieux qualifiée que celle de l'Assemblée générale pour confronter les idées et maintenir un dialogue constructif entre toutes les nations et sur toutes les questions sans exception, parce que le rôle et la valeur de l'Assemblée dépendront étroitement de sa faculté d'atteindre non seulement l'universalité du nombre, mais aussi de sauvegarder l'universalité de la foi de tous les peuples du monde dans la valeur même de l'Assemblée.

162. Ce bref message de gratitude serait incomplet si je ne remerciais pas aussi le Secrétaire général, les Vice-Présidents de l'Assemblée, et surtout le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale et tout son personnel. Nos efforts n'auraient pas pu aboutir aux mêmes résultats sans l'assistance précieuse et l'expérience du Secrétaire général adjoint et l'effort infatigable du personnel du Secrétariat. Parmi eux, je voudrais simplement mentionner nos interprètes, qui nous ont aidés

à nous comprendre les uns les autres, et le personnel du service des documents, qui nous a fourni la documentation nécessaire. Et, comme c'est la dernière fois que l'Assemblée a pu profiter de l'immense talent et de l'infatigable dynamisme de M. Bradford Morse, appelé à de nouvelles fonctions encore plus importantes, je tiens à lui adresser un hommage auquel s'ajoutent nos vœux pour le succès de ses nouvelles tâches.

163. Monsieur le Président, finalement, c'est encore au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats que je souhaite présenter mes meilleurs vœux de fin d'année à vous-même, Monsieur le Président, au Secrétaire général, au personnel des Nations Unies et aussi, très chaleureusement, aux délégations des autres groupes régionaux.

164. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Reyes, représentant des Philippines, qui parlera au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

165. M. REYES (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole très brièvement, en cette occasion, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], comprenant l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et les Philippines. Au nom de l'ANASE, c'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous adresser nos sincères félicitations pour avoir mené à bien la tâche très difficile consistant à diriger les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale, que nous allons clore aujourd'hui.

166. Cette session a été importante de bien des manières. Par exemple, ainsi que l'a dit l'orateur qui m'a précédé, elle a considérablement rapproché les Nations Unies de l'objectif d'universalité en admettant six nouveaux Membres qui, en prenant la place qui leur revient de droit dans la communauté des nations souveraines, ont donné un sens et une substance nouveaux à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dont nous avons célébré cette année le quinzième anniversaire. L'Assemblée a également répondu à nos espérances en apportant une contribution importante à la célébration de l'Année internationale de la femme.

167. Dans l'ensemble, malgré des moments difficiles, la trentième session de l'Assemblée générale a révélé une heureuse tendance aux accommodements, à la conciliation et à la coopération, permettant à la communauté internationale de réaliser des progrès importants vers l'établissement d'un nouvel ordre économique international. On a eu davantage conscience, au cours de cette session, de la nécessité urgente de rendre le système des Nations Unies plus efficace et plus satisfaisant afin de répondre aux exigences inévitables de l'interdépendance économique, sociale et politique grandissante des nations. Bien qu'il n'y ait pas eu de percées remarquables dans le domaine du désarmement, les efforts patients et persévérants effectués par les Nations Unies pour maintenir une paix précaire dans les régions de conflits les plus sensibles, telles que Chypre et le Moyen-Orient, ont été récompensés.

168. On pourra dire à juste titre, dans tout résumé objectif des travaux de l'Assemblée générale, que cette session a été satisfaisante et que ses réalisations ont été de grande valeur si l'on considère le contexte

mondial d'épreuves dues à des changements révolutionnaires.

169. Le succès de cette session est dû dans une large mesure, Monsieur le Président, à la compétence avec laquelle vous avez dirigé nos travaux, aidé de vos collègues du Bureau, des Vice-Présidents et des Présidents des grandes Commissions de l'Assemblée, ainsi qu'à la contribution remarquable de notre très compétent et dévoué Secrétaire général et de ses collaborateurs du Secrétariat, et notamment M. Bradford Morse, le très énergique et compétent Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, qui va bientôt assumer le poste très important d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

170. Au nom de l'ANASE, je vous souhaite, Monsieur le Président, un agréable voyage de cette capitale du monde à votre Luxembourg natal, assuré que vous êtes d'avoir effectué un travail remarquable en tant que Président de l'Assemblée générale à une époque cruciale dans l'histoire des Nations Unies.

171. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Moynihan, représentant des Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité de représentant du pays hôte.

172. M. MOYNIHAN (Etats-Unis) [*interprétation de l'anglais*] : Dans cet avant-dernier discours à la trentième session de l'Assemblée générale, qu'il incombe aux Etats-Unis, en tant que pays hôte, de prononcer, je voudrais commencer par des paroles de gratitude. Cette gratitude s'adresse avant tout au président Thorn, qui a présidé cette session de l'Assemblée avec la sagesse et le courage extraordinaires que nous exigeons de lui, et au Secrétaire général qui, avec les membres du Secrétariat, a effectué le travail prodigieux et si compétent que nous avons pris l'habitude d'attendre de sa part. Je veux également remercier tout particulièrement M. Bradford Morse, qui, en tant que secrétaire général adjoint, a su se gagner la fierté de son pays et du monde entier. Je suis sûr que son successeur, M. William Buffum, fera de même.

173. Personne ne sera surpris d'entendre que, pour les Etats-Unis au moins, la trentième session de l'Assemblée générale a été une déception profonde, voire alarmante. Depuis l'ouverture de la session, cette très belle salle a été à maintes reprises la scène d'actes que nous considérons comme abominables. Nous n'avons jamais cherché à cacher notre opinion. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à penser de cette façon. Dans le monde entier, des individus et des gouvernements ont suivi avec consternation les travaux de cette session de l'Assemblée générale.

174. Certes, notre inquiétude n'a fait que s'aiguïser de par le contraste qu'il y a entre cette session ordinaire de l'Assemblée et la session extraordinaire qui l'a précédée. L'histoire récente des Nations Unies — peut-être même l'histoire tout entière de l'Organisation — ne fournit pas d'exemple plus frappant, plus satisfaisant, même, de ce que peut accomplir l'Assemblée générale, que la septième session extraordinaire. En deux semaines de négociations intensives, serrées, nous avons pu établir toute une série de principes et de programmes en faveur des progrès économiques des pays les plus pauvres du monde, et il nous faudra une décennie pour mettre ces principes et ces programmes en pratique. Les Etats-Unis ont joué un rôle

dominant dans cette entreprise, depuis la déclaration liminaire du Secrétaire d'Etat jusqu'à la conclusion de l'accord dense et détaillé, qui ne comprenait pas moins de 28 des propositions que nous avons faites à l'origine.

175. Au cours du débat général de la trentième session qui a suivi, les orateurs, les uns après les autres, ont pris la parole pour faire l'éloge des résultats obtenus à la session extraordinaire. Cet éloge était unanime : il venait de tous les blocs, de toutes les nations, quelles que soient leur taille et leur condition. Cette année, l'Assemblée a été honorée de la visite du roi Olav de Norvège, qui s'est prononcé — le dernier — dans ce sens lorsqu'il a dit :

“Par sa réussite, la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a amorcé un processus de coopération universelle afin de modifier les relations économiques internationales et cela peut avoir un effet considérable sur la vie quotidienne de millions d'habitants de notre planète.”
[2381^e séance, par. 15.]

Je disais que Sa Majesté avait fait le dernier discours de cet ordre mais, en réalité mon ami et frère le représentant de la Barbade vient de parler à son tour dans la même veine il y a seulement quelques instants à cette séance.

176. Les deux sessions sont maintenant terminées, et le moment est venu de nous demander s'il y a des leçons à en tirer. Nous ne voulons pas qu'on oublie ces sessions. En effet, il y a eu en cette trentième session de l'Assemblée des événements que les Etats-Unis n'oublieront jamais. Mais notre attention, maintenant, se tourne vers la question de savoir s'il sera possible d'éviter que de tels événements se répètent. C'est dans cet esprit — un esprit de réconciliation et de recherche — que nous voulons faire deux observations d'ordre général. Nous le faisons dans un esprit de réconciliation et d'inquiétude commune. Nous essayons d'apprendre, et nous espérons que d'autres chercheront à apprendre avec nous.

177. La première leçon, et la plus importante, c'est que l'Assemblée générale a essayé de faire passer pour un parlement, ce qu'elle n'est pas. C'est une conférence, composée de représentants envoyés par des gouvernements souverains, qui ont accepté d'entendre ses recommandations — des recommandations qui, cependant, ne sont aucunement contraignantes. D'ordinaire, d'ailleurs, on utilise le mot “recommandations” pour décrire les pouvoirs de l'Assemblée mais, pour ce qui nous intéresse, il semble plus utile de dire simplement qu'il y a eu accord pour examiner, pour entendre les propositions que peut faire l'Assemblée. En effet, cela nous fait prendre conscience de la réalité, à savoir que ces recommandations doivent être persuasives si l'on veut qu'elles soient efficaces. Mais des résolutions qui condamnent, qui accusent, qui jettent l'anathème, ne nous rapprochent en rien d'un accord. Elles ont l'effet inverse.

178. C'est cela, la leçon de la septième session extraordinaire. En cette occasion, il y a eu négociation. Il était évident — on dit que l'argent éclaircit les idées — qu'aucune partie à la négociation n'allait prêter la moindre attention à une proposition sur laquelle elle n'était pas d'accord. D'un autre côté, la force de l'accord unanime auquel on a abouti à la fin de la ses-

sion est considérable. Les Nations Unies, en cette occasion, ont permis d'aboutir à un consensus, c'est-à-dire bien autre chose que la mise en relief de la division comme c'est souvent le cas.

179. Pourquoi cela n'allait-il pas de soi, alors que c'était si évident pour ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies ? Nous en arrivons ici à la deuxième observation générale que les Etats-Unis voulaient faire dans cette déclaration de clôture. La question dont nous parlons maintenant n'est pas très agréable et les explications ne sont pas faciles. Pourtant, nous devons faire l'effort d'exprimer pleinement nos vues si nous voulons que les autres nous comprennent.

180. La crise de l'Organisation des Nations Unies ne réside pas dans les vues de la majorité de ses membres. Elle réside plutôt dans le caractère essentiellement incompatible qui existe entre le système de gouvernement dont la Charte présume qu'il est celui de la majorité des Etats Membres, et le système de gouvernement auquel adhère en réalité la majorité.

181. La Charte suppose que la plupart des membres de l'Assemblée générale seront des gouvernements raisonnablement représentatifs, qui se sont engagés sur le plan national comme sur le plan international à maintenir des institutions représentatives.

182. On peut demander : “Comment le savons-nous ?” Pour y répondre, l'histoire et l'expérience font autorité en la matière. La Charte a été conçue par un Président des Etats-Unis en guerre et son camarade d'armes britannique. Les hommes d'Etat américains ont participé à la rédaction de la Charte; les spécialistes américains peuvent, à juste titre, revendiquer la primauté dans l'étude et l'interprétation de la Charte. Certes, la plus grande partie de ce travail scientifique est américaine. Ce n'est point surprenant, car parmi les nations du monde, nous sommes celle que l'on peut le plus identifier avec le gouvernement constitutionnel dans le sens d'une charte écrite qui établit les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, une charte que l'on amende souvent et que l'on interprète continuellement. Nous voudrions penser que l'intérêt personnel et constant que nous vouons au gouvernement constitutionnel représentatif nous a donné pour le moins une certaine compréhension de ces questions.

183. Dans cette salle, il y a d'autres nations dont l'expérience d'un gouvernement représentatif est aussi grande et aussi longue, et nous estimons que de telles nations doivent elles aussi parler en connaissance de cause et avec sagacité. Elles ont acquis le droit de le faire.

184. Ces nations, ou plus exactement les gouvernements de ces nations, qui sont nécessairement sensibles au caractère de leurs propres institutions nationales, seront de même sensibles aux revendications présentées par des organes multinationaux plus importants. Notons, par exemple, l'attention constante et les longues discussions qui ont accompagné le développement des organes multinationaux entre les nations de l'Europe occidentale. Le pouvoir réel, l'autorité réelle, a été transféré d'organes nationaux à des organes internationaux, mais seulement avec une grande prudence et une prudence justifiée. Les parlements des nations européennes ont petit à petit admis que les conditions sociales et politiques de cette région

s'étaient en fait développées au point que les individus étaient disposés, pour certaines fins, à se soumettre à l'autorité d'organes supranationaux. Mais ils ne sont arrivés à cette conclusion que lentement, et sur la base des faits.

185. Les individus qui se sont soumis à cette discipline — et de toute évidence ces personnes ne se limitent pas aux citoyens des Etats ayant un système parlementaire — peuvent comprendre et comprendront facilement que l'Assemblée générale n'a pas atteint quelque chose comme le niveau d'acceptation et d'autorité parmi ses membres constituants qui autorise tout transfert de pouvoir authentique à caractère parlementaire. Pour l'instant, et pour un avenir prévisible, elle ne peut être qu'un organe faisant des recommandations, une conférence qui adopte une position que les gouvernements ont accepté d'écouter.

186. Dans ce domaine il y a une certaine évolution, et il est évident que l'Assemblée générale a fait un léger mouvement dans la direction parlementaire. Mais prétendre que nous sommes plus loin que nous ne sommes ne peut servir qu'à annuler les progrès qui ont été faits en réalité.

187. Comme on peut le voir, cela touche à la question de la légitimité. Quels pouvoirs une Assemblée a-t-elle ? Comment lui ont-ils été conférés ? Comment vérifier périodiquement que la population — que ce soit sur le plan individuel ou gouvernemental — sur laquelle ces pouvoirs sont exercés consent en fait à un tel exercice ?

188. Ce processus de définition, de concession d'attributions, de confirmation, constitue l'essence même des institutions représentatives. Ceux qui la comprennent admettront facilement ce qui peut et ce qui ne peut pas être accompli par cet instrument qu'est l'Assemblée générale.

189. J'en arrive maintenant au cœur même de la question. Un grand nombre de gouvernements — la plupart des gouvernements — qui sont maintenant représentés à l'Assemblée générale semblent disposés à utiliser cet organisme comme s'il avait des pouvoirs dont l'Assemblée générale ne dispose pas pour imposer des politiques d'une nature telle que l'Assemblée générale ne devrait même pas, à cette étape, être autorisée à examiner. Il a fallu que notre Congrès, établi au XVIII^e siècle, arrive à une période avancée du XIX^e siècle pour comprendre que la société politique américaine était arrivée au point où un impôt sur le revenu pouvait être imposé; et même à cette époque la loi fut déclarée anticonstitutionnelle, de sorte que le Congrès fut obligé d'attendre le XX^e siècle pour réussir à imposer un tel impôt en temps de paix. Maintenant, certains considèrent cela comme un progrès; d'autres pensent le contraire. Mais tous comprendront que l'évolution d'un consentement réel est le premier processus d'un gouvernement effectif. Par contraste, avant que la troisième décennie ne soit terminée, l'Assemblée générale proclamait un nouvel ordre économique international.

190. Il y a une raison à ce fait, dont nous parlerons au risque d'offenser, bien que nous ne désirions blesser personne. La raison est que la plupart des gouvernements représentés à l'Assemblée générale ne se gouvernent pas eux-mêmes par consentement. Les Assemblées, à leurs yeux et aux yeux de leurs peuples,

sont des lieux où l'on annonce les décrets, et là où l'on estime que les "majorités" sont nécessaires pour attester d'un décret, on obtient assez facilement de telles majorités.

191. Nous posons une simple question. Sur les 144 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, combien sont ceux qui ont un organisme représentatif possédant le pouvoir et exerçant périodiquement le pouvoir de rejeter une décision du Gouvernement ? Il n'y en a qu'une poignée. Selon un calcul idoine, ils sont 28, peut-être 29 au monde, et l'un d'eux n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces gouvernements, par instinct, tiendront le plus grand compte de la nécessité qu'il y a d'obtenir le consentement, y compris le consentement de l'Assemblée générale. Car le consentement est leur raison même d'être. Par contre, d'autres gouvernements n'en tiendront pas compte : chez eux, ils gouvernent par décret, et il leur semble tout naturel de chercher à suivre la même pratique à l'Assemblée générale.

192. Nous osons croire que cette réalité est mieux connue et comprise dans cette assemblée que cela semblerait le cas à première vue. Si une poignée seulement des nations représentées ici ont des gouvernements représentatifs aujourd'hui, la plupart d'entre elles — vraiment la plupart d'entre elles — en ont connu au cours de l'existence des Nations Unies. C'est extrêmement triste pour ceux d'entre nous qui sont voués aux institutions démocratiques. A leur apogée, il y a peut-être 15 ans, il y avait deux ou trois fois autant de gouvernements démocratiques dans le monde qu'il n'y en a aujourd'hui. Mais ce fait même suggère qu'il y a encore des souvenirs dans la plupart des nations du monde de ce qu'étaient les institutions représentatives, et il existe par conséquent une compréhension beaucoup plus générale de leur caractère qu'on pourrait le penser tout d'abord.

193. Entendons nous : les Etats-Unis ne se font pas d'illusions et ne s'attendent pas à une grande renaissance de la démocratie. Nous pensons que son déclin va continuer. Ce que nous voudrions, ce que nous recherchons, c'est la protection de certains droits civiques dans davantage de pays, même s'ils refusent de reconnaître la plupart des droits politiques. Mais nous pensons vraiment que les Membres de l'Organisation des Nations Unies pourront mieux comprendre la nature d'une institution représentative et les limites imposées de fait à l'Assemblée générale. Il ne s'agirait pas de restreindre les possibilités d'action des Nations Unies, mais plutôt de se concentrer sur l'aspect positif de cette activité, au lieu de laisser passer les occasions qui existent, sous le vain prétexte d'une omnipotence législative.

194. Peut-être pourrait-on y parvenir si un "groupe parlementaire" était créé au sein de l'Assemblée générale. Ce serait un groupe de nations, constitué, disons, sur le modèle du Conseil de l'Europe à Strasbourg, qui s'occuperait non point tant de questions de politique que de questions institutionnelles. Il chercherait à favoriser les pratiques et les approches les plus susceptibles d'accroître la valeur de l'Assemblée générale et à décourager, à la fois par la parole et par l'exemple, celles qui ne le sont pas.

195. En conclusion, je dirai qu'à coup sûr nous pouvons espérer y parvenir dans le domaine des droits de l'homme. Reconnaissons que l'idéal de la démo-

cratie libérale a perdu bien du terrain pendant les 10 dernières années. Il est peu probable que beaucoup de nations qui ne sont pas aujourd'hui des démocraties le deviendront dans le prochain quart de siècle; aussi pouvons-nous nous attendre à ce que l'Assemblée générale se heurte encore à des difficultés comme celles que j'ai décrites. Soit. Tenons-nous en à ce que nous pouvons faire. Et le plus important, c'est d'établir des normes internationales minimales pour le traitement par les gouvernements de leurs sujets.

196. Essayons, par exemple, de convenir que les gouvernements ne doivent pas torturer leurs sujets. Beaucoup le font. La plupart peut-être. Et pourtant, comme l'a dit hier notre président admirable et universellement admiré, nous avons marqué des progrès pour ce qui est des droits de l'homme durant cette session de l'Assemblée. Nous avons notamment adopté à l'unanimité une résolution condamnant la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en relation avec la détention et l'emprisonnement [*résolution 3453 (XXX)*]. A l'avenir, dans le monde entier, des citoyens pourront rappeler à leurs gouvernements qu'ils ont accepté cette résolution, lorsqu'ils auront à revendiquer leurs droits ou à demander grâce et un traitement humain dans leurs propres sociétés.

197. Les Etats-Unis espéraient de plus grands progrès. Cette année, par exemple, nous avons inauguré une nouvelle pratique eu égard à la vieille question de l'*apartheid*. Nous avons eu l'impression que l'Assemblée générale ne se contentait plus de réprouver, que cela ne suffisait plus. Cette année, les Etats-Unis ont soumis à l'Assemblée générale, en fait, une liste de renseignements précis. A propos de la violation des normes de libertés civiques que nous voudrions voir respecter en Afrique du Sud, et d'ailleurs dans le monde entier, nous avons cité des noms de prisonniers, des dates précises, des statuts, des déclarations de juges, des sentences, et des geôles. Il y a bien sûr des prisonniers politiques en Afrique du Sud, mais nous avons l'impression que ce ne sont plus des prisonniers politiques inconnus. Nous espérons que d'autres nations suivront notre exemple et présenteront, dans ces cas de ce genre, des données circonstanciées, dans la tradition de la jurisprudence.

198. Car il y a des prisonniers politiques dans le monde entier. Là encore, cette année, les Etats-Unis ont pris l'initiative sans précédent de soumettre un projet de résolution où ils demandaient l'amnistie pour tous les prisonniers politiques. Notre tentative a échoué. Mais nous avons dit que nous recommencerions l'an prochain, et nous le ferons. Nous le ferons, car nous pouvons être sûrs qu'il y aura encore des prisonniers politiques. La confession est bonne pour l'âme, et nous nous accusons de ne pas avoir fait tout ce qu'il fallait. Une demi-douzaine d'Etats Membres nous ont dit qu'ils appuieraient notre proposition d'amnistie, et dans cette assemblée il y en a certes davantage qui appuieraient une telle proposition. Et s'il s'avère que beaucoup ont refusé de le faire parce qu'il s'agissait d'une initiative américaine; bien sûr, la prochaine fois, nous nous garderons bien de dire que c'est notre idée à nous. Mais notre détermination à cet égard est renforcée par le fait que nous avons réalisé si peu cette fois. Nous ne sommes pas parfaits, ni ne prétendons l'être. Ce que nous espérons, ce que

certain d'entre nous souhaitent par-dessus tout, c'est que personne ne reste indifférent et que chacun se sente engagé. Or, devant la question des prisonniers politiques, c'est le cas. Une déclaration extraordinaire nous a donné force et courage : c'est celle d'Andreï Sakharov, lauréat du prix Nobel de la paix de 1975, qui a reçu il y a deux ans la médaille de la Ligue internationale des droits de l'homme. Il y a quelques jours, disant son espoir de la victoire finale des principes de la paix et des droits de l'homme, il a déclaré : "Le meilleur signe que cet espoir est réalisable serait une amnistie politique générale dans le monde entier et la libération de tous les objecteurs de conscience incarcérés. La lutte pour l'amnistie politique générale, c'est la lutte pour la survie de l'humanité." Voilà pourquoi nous recommencerons.

199. Adieu. Nous vous souhaitons la paix pour la nouvelle année qui va commencer.

200. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Baroody.

201. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Voici le dernier projet de résolution de la trentième session de l'Assemblée générale :

"*Considérant* que les sessions ordinaires de l'Assemblée générale ont lieu chaque année à l'automne,

"*Notant* que le climat automnal de la ville de New York est marqué à la fois par du beau temps et du mauvais temps, sans qu'il soit tenu dûment compte des habitants de la métropole et de ceux qui y résident,

"*Tenant compte* du fait que les journées de travail de la présente session ont représenté quelque 90 jours et ont permis d'exprimer des opinions et des vues très variées,

"*Considérant* que les Etats Membres sont au nombre de 144, ce qui indique bien une structure et des politiques régionales et nationales très diverses,

"*Nonobstant* les débats véhéments qui parfois ont amené certains représentants à proférer des propos salaces qui faisaient fi de l'étiquette internationale,

"*Nonobstant* tout ce qui s'est produit au cours de la trentième session de l'Assemblée générale,

"*L'Assemblée générale,*

"*Décide* que le Président de la trentième session mérite nos applaudissements pour avoir très bien agi malgré la tension créée par l'une des sessions les plus agitées qu'aient connues trois décennies et lui souhaite donc bonne santé et bonheur dans tout ce qu'il pourra entreprendre à l'avenir;

"*Exprime* sa reconnaissance à l'illustre Secrétaire général, Marco Polo moderne des airs, qui, au besoin, s'envolerait vers la lune si des sessions futures de l'Assemblée générale l'y invitaient;

"*Regrette profondément* que le Secrétaire général adjoint, Bradford Morse, ce pilier de force et bastion de l'Assemblée générale, nous quitte pour assumer d'autres fonctions, et lui exprime sa reconnaissance, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat, sans les citer nommément et sans énumérer les départements ou les services dans lesquels ils travaillent;

“*Pardonne* à notre collègue, l’illustre professeur Moynihan, de toutes conceptions erronées qu’il a pu se faire des Nations Unies pendant son bref séjour parmi nous, et espère sincèrement que l’année prochaine il comprendra mieux notre organisation, qui, malgré tous ses défauts, pourra peut-être encore sauver la paix du monde;

“*Remercie* le pays hôte d’avoir délégué Pearl Bailey, qui a été l’ornement de l’Assemblée générale. Elle fait honneur à son pays et à l’humanité tout entière;

“*Remercie* tous ceux qui ont pris part à la présente session, dont moi-même;

“*Attend* avec espoir la trente et unième session.”

202. J’espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus. Si quelqu’un fait des objections, son vote sera dûment enregistré. Merci encore, Monsieur le Président. Vive l’Organisation des Nations Unies, et heureuse année à tous.

203. Le PRÉSIDENT : Je voudrais, tout d’abord, remercier les Présidents des groupes régionaux des paroles si élogieuses — trop élogieuses et trop flatteuses — qu’ils ont bien voulu m’adresser.

204. Alors que s’achève cette trentième session de l’Assemblée générale et que se termine une année chargée et éprouvante pour tous, je voudrais dresser, comme le veut la tradition, une sorte de bilan — ou plutôt soumettre à votre réflexion certaines conclusions personnelles que m’a inspirées, au-delà d’une nouvelle échéance, cette brève expérience parmi vous et avec vous.

205. Votre sens des responsabilités m’encourage à vous parler très franchement, en homme politique porté à dire tout haut ce que me dictent ma conscience et ma conception du devoir.

206. En tant que représentants de nos gouvernements, il nous incombe en effet à tous de dire clairement et sans exagération quelle est notre conception de l’Organisation des Nations Unies et quelles sont, dans l’intérêt commun, les orientations qu’à notre sentiment elle doit prendre.

207. Nous venons encore une fois d’adopter un nombre considérable de résolutions — 175, si je ne m’abuse — sur les sujets les plus divers.

208. La traduction dans les faits étant lente et presque imperceptible, il serait vain de vouloir dès aujourd’hui mesurer tout l’impact de nos travaux sur la paix et la sécurité internationales, sur le développement des relations amicales entre les nations, la coopération internationale — finalités de la Charte, donc de notre action, faut-il le rappeler ? Il serait en tout cas fallacieux d’adopter l’approche quantitative, de compter tout simplement le nombre des points traités, d’additionner les résolutions, d’ajouter les heures de travail au nombre des séances. Les statistiques, pour impressionnantes qu’elles soient, n’en cachent pas moins l’essentiel d’une réalité bien plus mouvante et bien plus nuancée, comme vous le savez.

209. Tout le monde, au cours de cette session, s’est plu à relever qu’avec l’admission de six nouveaux Membres l’universalité des Nations Unies a été renforcée. Et pourtant, plusieurs pays candidats présentant tous les attributs d’Etat souverain, largement

reconnus sur la scène internationale, n’ont pas pu franchir la porte d’entrée aux Nations Unies ! Le problème n’a cependant pas disparu pour autant, et il mérite réflexion. D’autre part, la non-participation à nos travaux d’un Etat Membre n’a guère été de nature à hâter la solution de problèmes toujours actuels et brûlants au sein d’un forum où, pourtant, devraient s’harmoniser les efforts des nations — de toutes les nations — vers des fins communes.

210. Dans le domaine des droits de l’homme, l’Assemblée a adopté à l’unanimité une importante déclaration sur la protection des personnes contre la torture, et l’importance du rôle de la femme dans notre société a été heureusement davantage reconnue et mise en évidence. Avec une ardeur remarquable, cette assemblée a également insisté une fois de plus sur le respect des droits les plus élémentaires dans des régions où ils continuent d’être bafoués avec un cynisme incroyable.

211. Et pourtant, sommes-nous vraiment certains que ces quelques décisions correspondent bien à l’esprit et à la portée de la Charte qui, dans son préambule, proclame avec solennité la foi des peuples — de tous les peuples — “dans les droits fondamentaux de l’homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l’égalité de droits des hommes et des femmes” ?

212. A une époque où, trop souvent et en trop d’endroits, atteinte est portée à la dignité de l’être humain, où trop de personnes, à cause de leurs convictions politiques et religieuses, se voient privées de leur liberté et subissent la cruauté d’une torture froidement servie désormais par la science et la technologie, le vrai combat pour la promotion des droits de l’homme ne fait que commencer. Ce combat, l’humanité tout entière attend qu’il soit intensifié. Il est indispensable que les Etats Membres de l’Organisation s’y engagent tous sans réserve et sans autre délai.

213. L’Assemblée ne peut donc se contenter dorénavant de confirmer un peu rituellement des principes qui ne se traduiraient pas, dans des délais raisonnables et selon un programme réaliste, par une amélioration concrète du sort de chacun de nos ressortissants.

214. En dépit d’une nouvelle série d’interminables discussions, la course aux armements se poursuivra, je le crains, à folle allure; à Chypre, les négociations redémarrent difficilement, alors que, pour les représentants des deux communautés, la justification de leur division reste au centre du débat. Mais c’est plutôt vers le Moyen-Orient que se portent mes pensées, ce Moyen-Orient qui nous a préoccupés tellement cette année. Les discussions que nous avons eues à ce sujet ont été parmi les plus virulentes et de celles qui, aux yeux du public, ont pu affecter le plus la crédibilité de l’Organisation. Et pourtant, si nous faisons abstraction de certains excès de langage, si nous pouvons oublier l’introduction, dans ce débat déjà suffisamment complexe, de nouveaux facteurs de division, comment ne pas voir qu’en fait les choses bougent à la fois sur le terrain et dans les esprits ?

215. L’accord de dégagement dans le Sinaï, ce n’est pas encore la paix au Moyen-Orient, mais c’est un petit pas dans la bonne direction. Le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies sur le Golan

témoigne de la volonté d'accorder une nouvelle chance à la négociation. Cette négociation ne pourra se faire qu'avec la participation de toutes les parties intéressées et dans le respect de leurs intérêts légitimes. Les résolutions du Conseil de sécurité en tracent le cadre; la dernière en date ouvre la perspective d'une recherche de solution globale.

216. Alors que tant d'orateurs, du haut de cette tribune, ont insisté sur le fait qu'il ne saurait être question de mettre en cause l'existence d'aucun des États de la région, alors que presque tous ont reconnu, dans toutes ses implications, la dimension du phénomène palestinien, serait-il vraiment vain de caresser au moins l'espoir que le débat qui s'annonce puisse éviter l'écueil de la passion et de la haine, et d'amorcer le virage sinon vers la réconciliation, alors du moins vers la coexistence et la paix ?

217. Si sur ce point, comme sur tant d'autres, il y a eu dans le passé carence de résultats, il faut en voir la raison dans l'irréalisme des uns et dans l'obstination des autres.

218. En 1975, qu'est-elle devenue, que peut-elle faire, que veut-elle faire, cette organisation appelée à unir les nations ?

219. Où en est, 30 ans après sa conception, le rêve des fondateurs qui appelait les nations

“à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

“à unir [leurs] forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

“à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

“à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples” ?

220. Tant de changements sont intervenus dans la composition de l'Organisation des Nations Unies, dans la nature et la dimension des problèmes qu'elle affronte, dans le monde où elle fonctionne — rivalités idéologiques, décolonisation, écart dans le développement, et j'en passe — que personne ne peut plus douter qu'il faut impérativement réformer et adapter nos méthodes de travail.

221. Je me rends compte qu'il est difficile de le faire pendant que se poursuivent nos débats — c'est-à-dire au cours d'une session de l'Assemblée générale. Nous savons trop bien que derrière chaque point de procédure se cache souvent une arrière-pensée politique. Mais je suggérerai, quant à moi, que dans l'intervalle de nos sessions un groupe d'experts se penche, en toute objectivité, sur notre façon d'organiser les discussions, d'en tirer les conclusions et de mettre celles-ci en pratique. N'est-il pas, pour chacun d'entre nous, désolant de constater que cette assemblée, unique en son genre, la plus grande négociation multilatérale jamais entreprise de façon quasi permanente, n'ait pas, ou guère, de règles de procédure et, pour autant qu'elle en ait, qu'elle ne les respecte pas, ou si peu ?

222. En même temps, l'ordre du jour de l'Assemblée s'alourdit d'année en année, le nombre des résolutions adoptées augmente, les débats se prolongent. Je ne

mentionne même pas les motions d'ordre qui se multiplient, de même que les motions de procédure, les explications de vote, les droits de réponse — qu'enfin, moi aussi, j'exerce maintenant.

223. Or l'Assemblée est constituée de représentants gouvernementaux. Ils sont souverains et égaux, et il ne peut être, il ne saurait être question de dénier à quiconque le droit d'exprimer son point de vue. Mais tout parlementaire que je sois depuis 18 ans, je suis effrayé de constater à quel point, avec quelle facilité, voire quel abandon, nous tombons dans les excès des régimes d'assemblée où s'affrontent des positions rigides et préconçues, où la rhétorique et le style déclamatoire prennent si souvent le pas sur l'argument, où les votes finalement ne font que consacrer le clivage préexistant et ne laissent pas la moindre place, ne fût-ce qu'à une ébauche de solution positive.

224. Ne devrions-nous pas plutôt supposer que sont connus, en entrant dans cette salle, les points de désaccord ?

225. Personne ne viendra à l'Assemblée générale, certes, pour s'entendre confirmer, par exemple, qu'il y a un problème en ce qui concerne le désarmement ou les deux Corée. Nous le savons depuis hélas trop longtemps. La question que nous devrions tous nous poser, dans ce qu'on a appelé tout à l'heure la plus vaste négociation multilatérale, n'est-elle pas plutôt de savoir si nous venons ici pour exacerber nos divergences par une accusation réciproque et sans nuance que ratifiera la majorité du jour, ou si nous sommes là pour tenter de résoudre nos problèmes par la négociation, ce qui implique le respect des points de vue opposés, les concessions mutuelles, un équilibre et une retenue raisonnable dans les termes des résolutions soumises au vote ?

226. A défaut de nous prononcer sans équivoque pour la seconde option, nous nous étonnerions à tort que tant de pays ne mesurent plus l'étendue des engagements auxquels ils souscrivent, ni l'entière portée des exigences qu'ils appuient, que les résolutions, dans bien des cas, restent lettre morte et sombrent dans l'indifférence ou l'oubli, non seulement de nos opinions publiques, mais — faut-il le dire — des gouvernements eux-mêmes.

227. Il y a un autre développement encore qui me paraît bien dangereux : l'adoption — et l'un des orateurs qui m'ont précédé, le représentant de la Barbade, l'a dit tout à l'heure — sur un même sujet de deux résolutions qui, pour ne pas être radicalement contradictoires, n'en représentent pas moins les points de vue opposés des deux parties concernées. Je conçois que l'absence d'intérêt immédiat du plus grand nombre et que l'embarras de devoir mécontenter l'un ou l'autre des deux protagonistes, tous deux amis, puissent constituer une ébauche d'explication. Il n'en reste pas moins que cette pratique risque de mettre le Secrétariat dans une position difficile et risque d'aller jusqu'à paralyser notre action. Elle compromet en toute hypothèse la crédibilité qui constitue la seule force d'une organisation qui n'en a d'autre que morale.

228. L'inflation de textes me semble donc préoccupante. Ne gagnerions-nous pas, je vous le demande, je m'interroge et vous interroge, en crédibilité, donc en efficacité, si nous réaffirmions avec un maximum de force et de conviction un minimum d'idées, au lieu

d'inonder le monde avec un flot d'intentions confuses, pas toujours claires et, de ce fait, appelées à rester souvent vaines ?

229. Un coup de vent devrait passer une bonne fois sur notre ordre du jour pour le débarrasser de toutes les feuilles mortes qui y traînent. Quant aux fleurs vivantes, et d'ailleurs souvent très épineuses, qui resteraient, il se trouve certainement au Secrétariat et au sein des délégations des gens qui, avec compétence et un peu de bon sens, pourraient en faire quelques bouquets, quelques ensembles qui frapperaient d'autant plus l'imagination de l'opinion publique et, en toute hypothèse, celle des représentants, et qui exprimeraient plus clairement le comment et le pourquoi de l'Organisation.

230. Cette même opération s'impose évidemment en ce qui concerne les résolutions, résultats de nos travaux. Pourquoi donc faut-il qu'il y ait presque une vingtaine de résolutions sur le désarmement, une demi-douzaine, et j'en oublie, sur le Moyen-Orient ? Où reste l'approche globale qui, seule, rend justice à la complexité des problèmes, qui, seule, permet d'en nuancer les éléments divers ? Nous nous trompons en pensant que la quantité équivaut à la richesse et au sérieux de notre travail; nous risquons de perdre, au contraire, le sens de l'urgence et de l'importance prioritaire.

231. Un peu plus de discipline donc dans le cadre tracé à nos travaux, un peu plus de discipline aussi dans le déroulement des débats ! Il est important qu'à chaque occasion l'Assemblée reprenne conscience de ce qu'elle est, d'où elle vient et de ce qu'elle est appelée. Je l'espère, à devenir. Composée de représentants de gouvernements certes égaux et souverains, mais responsables aussi, il est temps qu'elle se donne en conséquence, dans sa nouvelle figuration, des règles qui soient à la mesure de sa nouvelle mission.

232. La relativisation du poids des opinions, la pondération des voix, se font au Conseil de sécurité.

233. A l'Assemblée, par contre, c'est la règle de la majorité qui l'emporte. Je ne suis pas de ceux qui estiment que les Nations Unies sont devenues inutiles, voire nuisibles, parce que l'ancienne majorité a été remplacée par une autre. Ce serait absurde. Tant l'ancienne que la nouvelle majorité seront jugées exclusivement sur leurs performances dans l'accomplissement de la mission qu'impose à l'Assemblée générale la Charte des Nations Unies. L'égalité souveraine est, à cet égard, notre meilleur atout, l'irresponsabilité, cependant, le pire des dangers.

234. Notre majorité à l'Assemblée, c'est celle des petites et moyennes puissances, puisqu'elles sont, de loin, les plus nombreuses. Quand donc, oserai-je dire, saisissons-nous cette belle occasion, unique, de nous faire entendre ? Quand verrons-nous donc que certains n'attendent que de pouvoir dire : "Voyez donc ces débats stériles, ces agitations éphémères, cette fascination du slogan facile ! On ne peut décidément pas permettre à ces petits de se mêler sérieusement de paix et de sécurité !" ? Combien de fois l'ai-je entendu ? J'ai parfois été sévère dans mes jugements, dur même dans mes expressions. C'est que, étant homme politique — mais ne le sommes-nous pas tous —, je ressens trop immédiatement l'immensité de la tâche qui nous attend, les aspirations impatientes

de ceux qui nous ont donné, de par le monde, le mandat de les gouverner, pour ne pas avoir le cœur serré quand j'entends si mal jouer de cet instrument unique que pourrait être l'Organisation des Nations Unies.

235. Si nous voulons vraiment devenir un centre de prise de conscience et, peut-être un jour de prise de décision politique, il faudra que chacun s'impose à lui-même une certaine sobriété dans le comportement individuel et que, tous ensemble, nous nous accordions sur une méthode de travail rationnelle. Il faudra éviter les répétitions des positions amplement connues, ce parallélisme des monologues qui ne contribue pas à la solution des problèmes. Il faudra éviter les doubles emplois entre les travaux des Commissions et ceux de l'Assemblée générale. Pourquoi répéter les mêmes arguments dans deux ou trois enceintes différentes ?

236. Les orientations définies par l'Organisation devraient guider l'action des Etats dans la solution des grands problèmes, que ce soit la libération du joug de l'oppression, la reconnaissance unanime et universelle de la dignité de la personne humaine et du libre exercice des droits fondamentaux de l'homme et des peuples, la répartition plus équitable des richesses, la limitation de la course effrénée aux armements, pour ne citer que ceux-là.

237. Pour que cet effet de débordement se produise, pour que l'impact des Nations Unies devienne réel, il faudrait que, tous, nous nous engagions résolument dans la voie de la négociation. Il sera sans doute nécessaire de développer, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, des procédures de consultations nouvelles, mieux appropriées pour atteindre l'objectif de nos travaux; que des groupes de négociations composés de représentants des différents intérêts en cause soient constitués plus souvent, pour élaborer dans un délai donné des propositions susceptibles de concilier les positions des uns et des autres, pour rechercher la base de compromis qui, ensuite seulement, pourraient être soumis à l'approbation de tous.

238. Seule une recherche plus systématique d'un consensus authentique entre toutes les parties intéressées me paraît de nature à conférer l'Organisation cette autorité morale indispensable qui attribue à ses résolutions cette force exécutoire qu'en droit elles ne peuvent avoir.

239. Que ce ne sont pas là parole en l'air ou illusions, la septième session extraordinaire nous l'a démontré. Elle a été, comme j'ai eu l'occasion de le souligner dans mon discours inaugural, une victoire de l'esprit de conciliation et de coopération.

240. C'est dans la combinaison d'une saine méthode de travail et d'une réelle volonté politique que se trouve la clef de l'efficacité de cette organisation et de la contribution qu'elle peut, qu'elle doit apporter au bien-être de l'humanité.

241. Avant de quitter cette tribune qui, au cours des mois, m'est devenue familière et, oserai-je l'avouer, même chère, je voudrais exprimer ma reconnaissance sincère à ceux qui l'ont occupée avec moi. Je pense tout d'abord au Secrétaire général, mon ami Kurt Waldheim, qui continue de faire montre — et nous venons d'en être témoins une fois de plus — d'un courage et d'un dévouement exceptionnels à la cause

des Nations Unies. Son appui inconditionnel, ses conseils judicieux m'ont beaucoup facilité la tâche.

242. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, s'appête à quitter l'Assemblée, que durant de longues années il a su servir avec compétence et talent. Il a été à la tête d'une équipe cohérente et dévouée qui mérite notre admiration sans réserve et notre reconnaissance profonde. Dans sa nouvelle mission, où mes vœux les meilleurs l'accompagnent, l'immense expérience que lui a valu un long travail, un travail patient et, avouons-le, souvent difficile et ingrat, cette expérience saura l'inspirer encore souvent pour le bien des Nations Unies.

243. De même, je me dois de lancer un grand merci à tous les Vice-Présidents qui, à toute heure et cette année plus que dans le passé, ont su apporter à cette fonction une contribution indispensable, aux membres du Bureau qui tous, durant cette session, ont été pour moi d'excellents et compétents collaborateurs.

244. Enfin, je voudrais également remercier tout le personnel du Secrétariat — fonctionnaires, interprètes, traducteurs, sténographes, rédacteurs de séance, éditeurs, fonctionnaires chargés des séances et de la documentation, et j'en passe — qui, à tous les niveaux, ont, par un effort quotidien, assuré le déroulement harmonieux de nos travaux.

245. J'aimerais que vous considériez qu'en prenant congé je prends congé de chacun de vous individuellement. C'est un très grand honneur pour un homme politique que de présider l'Assemblée générale. J'ai fait de mon mieux, en toute impartialité, en restant profondément attaché à mes convictions profondes. Je vous quitte avec le regret de ne pas avoir pu faire plus pour les Nations Unies.

246. N'oubliez pas, chacun d'entre vous, que le monde attend de chacun de vous le maximum, le maxi-

mum pour rapprocher nos nations, le maximum pour en faire de vraies Nations Unies.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

247. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer avec moi une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Clôture de la session

248. Le PRÉSIDENT : Je vous souhaite à vous tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous remercie pour tout votre travail et je déclare officiellement close la trentième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 19 heures.

NOTES

¹ La délégation du Nigéria a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution.

² La délégation du Nigéria a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur de l'amendement.

³ La délégation du Nigéria a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution, tel qu'il avait été amendé.

⁴ La délégation du Nigéria a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur du projet de décision.

⁵ La délégation du Costa Rica a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution.